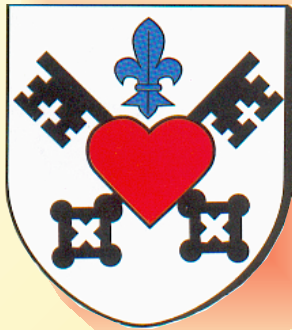


Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information
de la Commune



Repères...

Événements au fil des jours ...



➔ Le 30 janvier 2005 :
Concert au profit de la rénovation de l'église

L'ensemble vocal ARPEGE, la Chorale Interparoissiale et l'organiste ont ravi les participants qui ont, par leur présence, permis de récolter des fonds pour la rénovation de l'église.

Prochain concert, avec la Musique CONCORDIA, le 5 juin. (voir page 35)



➔ Du 4 au 7 mars 2005 :
22^{ème} Expo-Habitat

Le vendredi 4 mars 2005, l'inauguration s'est déroulée en présence de Monsieur Jérôme NORMAND, Sous-Préfet d'Altkirch, M. Charles BUTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur du Haut-Rhin, Mme Chrysanthe CAMILO, Conseillère Régionale, MM. Francis DEMUTH et Alphonse HARTMANN, Conseillers Généraux, M. Henri HOFF, Maire de WALDIGHOFFEN et bien sûr Monsieur Fernand HEINIS, organisateur pour le GBS.

Les enfants de l'école et la Musique Concordia ont une fois de plus animé l'événement.

L'Expo-Habitat a à nouveau drainé des milliers de visiteurs qui ont arpenté les allées et fait des affaires auprès de stands toujours plus nombreux.



➔ du 18 au 20 mars 2005 :
**Salon Vinowal -
Fête de la gastronomie et des
vins de France**

Les visiteurs ont pu apprécier la grande qualité des vins présentés, ainsi que les savoureux produits du terroirs. Ils ont pu également déguster non seulement des vins et alcools, mais aussi de bons repas.



Sommaire

Le mercredi 1er juin 2005 :
REOUVERTURE après travaux
de l'espace accueil
de la **MAIRIE**
PORTES OUVERTES
Le personnel et les élus
seront à votre disposition
* de 10 h à 12 h et
* de 14 h à 18 h.

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 14 janvier 2005

Page 12 ▶ Conseil Municipal du 18 février 2005

Page 26 ▶ Conseil Municipal du 24 mars 2005

Page 35 ▶ 2 événements en juin : Concert pour l'église et Marché aux Puces

Page 36 ▶ Droit de réponse

Page 37 ▶ État civil

Page 38 ▶ Jubilé de rubis de notre Curé

Page 39 ▶ Anniversaires

Page 40 ▶ En bref

Page 42 ▶ Démarches administratives

Page 46 ▶ Castroville et Waldighoffen

Page 48 ▶ Rénovation de la Mairie :
Financement - Entreprises intervenantes

Le samedi 2 juillet 2005 :
INAUGURATION
du complexe scolaire,
de la bibliothèque et
de la salle culturelle
PORTES OUVERTES
Vous êtes certainement curieux d'admirer
cette réalisation.
Réservez du temps ce jour-là.



L'Important ...



Nous allons vivre dans les prochains jours l'aboutissement de deux projets très importants :

Le 1^{er} juin, la réouverture de l'espace d'accueil de votre Mairie.

Déjà annoncée dans le dernier numéro de « Vivre à WALDIGHOFFEN », elle se concrétise au début du mois prochain.

Retrouvez dans ce numéro, en page 48, l'information sur le financement définitif de cette opération, la liste des entreprises intervenantes et le nouveau mode de fonctionnement de notre Secrétariat.

Les photos des dernières pages de couverture en illustrent les transformations et vous présentent nos charmantes Secrétaïres qui pourront ainsi, encore mieux que par le passé, vous accueillir et vous servir.

Le 2 juillet prochain, l'inauguration du groupe scolaire intégrant salle médiathèque et salle culturelle.

Un numéro spécial de « Vivre à WALDIGHOFFEN » sera prochainement consacré à cette importante réalisation.

Si ces deux événements se rencontrent ainsi en cette année 2005, ce n'est pas le fruit du hasard. Au contraire, ils témoignent tous deux de la **volonté forte de votre Municipalité** de privilégier les offres de rencontre entre ceux, de tous âges, qui souhaitent, au-delà et à travers leur épanouissement personnel, connaître et promouvoir toutes les richesses d'une Communauté humaine ouverte, dynamique et chaleureuse.

Dans cette optique, deux conditions nous apparaissent primordiales. Il faut créer :

- les meilleures conditions d'accueil, d'écoute, de dialogue et de service,
- les outils les plus appropriés pour susciter, alimenter et diversifier les rencontres entre générations, mais aussi habitants de longue date et nouveaux arrivants.

Cette démarche s'inscrit en parfaite symbiose avec la politique menée par la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » dont WALDIGHOFFEN constitue le bourg-centre.

En effet, celle-ci est en train de mettre en place, d'une part les structures, d'autre part d'importants moyens humains pour assurer accueil et animations culturelles vis-à-vis de nos enfants, mais aussi la coordination avec nos différentes Associations Locales.

Parallèlement, nous orientons nos priorités également vers le service aux Personnes Âgées pour lesquelles des initiatives pourraient être annoncées dans un proche avenir.

Fort d'un appui quasi-unanime du Conseil Municipal pour cette orientation générale, je pense pouvoir affirmer que cette première étape ne constitue pas un aboutissement mais un nouveau départ pour un enrichissement de notre vie sociale, culturelle et éducative, tant sur le plan Communal qu' Intercommunal.

Nous vivons dans un contexte où de plus en plus de décisions prises à une autre échelle que la nôtre, s'orientent vers une logique de destruction systématique des relations humaines fondamentales.

Il importe que sur le plan local, à commencer par notre Commune, nous indiquions clairement notre choix, à savoir promouvoir chez nous ce qui nous paraît essentiel et de tout premier bon sens, même au prix d'efforts financiers importants.

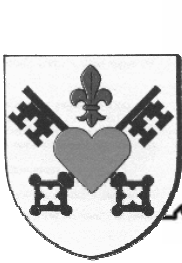


Un premier rendez-vous vous est donc proposé, le mercredi 1^{er} juin prochain, pour découvrir sur place le nouvel espace d'accueil de votre Mairie.

Venez nombreux, le personnel et vos élus vous attendent de

- 10h à 12h et de
- 14h à 18h.

Votre Maire
Henri HOFF



REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 14 janvier 2005

Le 14 janvier 2005, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 10 janvier 2005.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Fernand SCHAFFHAUSER, non excusé, Jean- Pierre KRICK (procuration à Monsieur le Maire).

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 DECEMBRE 2004

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (3 abstentions : MM EGLIN Jean-François, NUSSBAUMER Michel, CHRETIEN Serge, absents lors de la réunion) approuve ce compte rendu.

Arrivée de M. BILLAND Dominique.

2. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : REFERE EN EXPERTISE

Monsieur le Maire informe les Conseillers sur le sinistre survenu le 23 décembre 2004, suite aux températures très basses de la nuit précédente.

M. EGGENSPIELER Guy précise que des dégâts ont été observés sur deux purgeurs automatiques du système de chauffage et sur une sécurité d'un panneau rayonnant.

Sur l'initiative de la Commune, deux constats d'huissiers ont été dressés par Maître SEEMANN, huissier de justice.

La réunion organisée par la Municipalité entre les représentants du Cabinet d'Architecture, de l'entreprise titulaire du lot 07 plâtrerie-isolation, et de l'entreprise titulaire du lot 12 chauffage-sanitaire, a donné lieu à un échange de courrier laissant apparaître un rejet de responsabilité par l'ensemble des parties.

En fait, il ne s'agirait pas d'un problème thermique : après plusieurs recherches, il s'avèrerait que l'isolation du plafond est mal posée, voire inexistante à certains endroits. Le système de régulation du chauffage ne peut pas fonctionner correctement et l'air froid a fait geler et éclater les purgeurs situés au niveau haut. L'isolation de l'ensemble du bâtiment doit être contrôlée et reprise.

Il en résulte un risque financier important intolérable pour la Commune. Monsieur le Maire propose donc le recours à une procédure de référé en expertise.

Il rappelle le problème de surcoût sur les fondations de l'ouvrage alors qu'une étude de sols préalable avait été financée par la Commune. D'autres anomalies ont été constatées régulièrement. Toutes ces malfaçons devront être incluses dans la procédure de référé en expertise.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la Commune.**
- APPROUVE l'engagement d'une procédure de référé en expertise.**
- CHARGE le Maire de solliciter le bénéfice d'une prise en charge par la CIADE au titre de la garantie « Recours-Défense » souscrit par la Commune auprès de cette Compagnie d'Assurance.**

3. RENOVIATION MAIRIE

3.1. Acquisition de Mobilier

Monsieur le Maire présente les devis sollicités auprès de 3 fournisseurs. Ils s'élèvent respectivement à :

- ECARD : 14.570,00 € HT
- COMAB : 15.760,00 € HT
- ESPACE BUREAUX : 16.870,00 € HT

L'offre la mieux-disante au vu des critères retenus, s'avère être celle de l'entreprise ECARD pour un montant de 14.570,00 € HT soit 17.425,72 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le choix de l'offre de la société ECARD pour un montant de 14.570,00 € HT soit 17.425,72 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 3.**

3.2. Equipement informatique

Monsieur le Maire présente les devis sollicités auprès de 3 fournisseurs. Ils s'élèvent respectivement à :

- CET : 5.129,38 € HT, pour 4 postes
- COMAB : 8.769,00 € HT pour 3 postes
- NUMERINFO : 9.163,00 € HT pour 4 postes

Le Conseil souhaite que la Société CET fournisse une offre avec une sauvegarde automatique DAT à la place de la sauvegarde par lecteur ZIP Externe.

Il décide également d'équiper un des quatre postes d'un écran 19".

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le choix de l'offre CET qui apparaît la mieux-disante. Le Maire est chargé de la faire compléter par une sauvegarde automatique DAT ainsi que par un écran 19".**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 3.**

3.3. Signalétiques Mairie

Monsieur le Maire propose de mettre en place une nouvelle signalétique des horaires d'ouverture, à apposer sur la façade de la Mairie.

Il présente le devis de la Société DIMASIGN. L'offre de prix s'élève à 432,60 € HT, et comprend :

- ▼ la fourniture et la mise en place de 2 plaques plexi, avec blason communal, et horaires d'ouverture et de permanences ;
- ▼ la fourniture et la mise en place d'une plaque plexi, pour préciser le lieu d'accueil au public.

Le Maire propose de compléter cette signalétique externe par une signalétique interne précisant l'occupation des bureaux. Il informe également l'Assemblée qu'il trouve opportun de réserver les locaux situés au premier étage (anciennement logement receveur de la Poste), pour les permanences, l'archivage et les petites réunions. Un devis sera demandé à la Société DIMASIGN pour la fourniture de plaquettes de mêmes types que celles retenues pour l'Ecole.

Monsieur GRIENENBERGER Etienne ayant quitté la salle, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la mise en place de plaques signalétiques des horaires et lieu d'accueil.
- APPROUVE** le devis présenté par DIMASIGN, d'un montant de 432,60 €HT soit 517,39 €TTC.
- AUTORISE** le Maire à payer la dépense sur les crédits disponibles sur l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

4. RESTAURANT ENDERLIN

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
08.10.2004	3	Information sur projet immobilier Décision de consultation des Services des Domaines

4.1. Evaluation des domaines

La valeur du bien (terrain + construction) est évaluée à 75.600 €.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce montant correspond parfaitement à celui qu'il a avancé lors de la réunion du 8 octobre 2004 et qui n'a pas été communiqué à l'expert.

4.2. Projet immobilier

Monsieur le Maire présente le projet immobilier tel qu'il lui a été exposé dans les bureaux de l'architecte chargé de l'étude.

Il engloberait le bâtiment anciennement « Crédit Agricole », la parcelle n°328/54 située à l'arrière, ainsi que la propriété communale anciennement « Restaurant Enderlin »

Le regroupement permettrait un projet cohérent, rentable et fonctionnel, notamment au niveau du nombre de places de stationnement.

Monsieur le Maire rappelle également les conditions fixées par le Conseil : le respect de l'esprit de la décision ayant justifié la préemption antérieure, l'occupation du rez-de-chaussée par des activités commerciales et de services et évidemment le respect des règles du POS dans ce secteur.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord de principe pour la cession du terrain communal cadastré n°306 section 2, anciennement « Restaurant ENDERLIN » pour un montant équivalent à celui de l'évaluation des Domaines.**
- CHARGE le Maire d'en informer le promoteur intéressé et de solliciter la présentation d'une esquisse permettant de servir de base à la signature d'un accord sous forme de promesse ou de compromis de vente.**

5. ZONE EBERLING

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
19.04.2004	5	Inscription au budget 2004, Section investissement, d'un crédit TTC de
14.05.2004	3	Choix mandataire pour un budget prévisionnel globalisé de 560.196 €TTC.

Monsieur le Maire rappelle les antécédents, à savoir :

- L'inscription d'un premier crédit de 475.000 € pour le lancement de l'opération, sur l'opération 46, article 2315.

- La décision de confier un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SERM pour l'aménagement des accès à la zone d'activités, les travaux internes de desserte étant pris en charge par les constructeur.

Il fait ensuite le point sur l'avancement du dossier, en indiquant que conformément au planning général proposé par le mandataire, nous sommes entrés en phase de désignation du maître d'œuvre par la procédure du marché négocié.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONFIRME ses décisions antérieures, en particulier sa décision de faire réaliser les travaux dans les délais fixés pour permettre une ouverture des établissements commerciaux, à savoir début 2006.**
- APPROUVE le planning général présenté par la SERM, dernière mise à jour le 10 décembre 2004.**
- PREND NOTE que cette opération fera l'objet d'un budget autonome placé sous le régime de l'assujettissement à la TVA et voté dans le cadre du budget primitif 2005.**

6. EQUIPEMENT DE DENEIGEMENT

M. EGGENSPIELER Guy présente au Conseil l'offre d'A.C.S. pour la fourniture d'une lame frontale d'une largeur de 2,50 mètres, à relevage par parallélogramme, manœuvrée par circuit hydraulique du tracteur, avec vérins et flexibles, y compris plaque spéciale de montage et démontage rapide.

Le coût est de :

↳ pour la lame :	3.740,00 € HT
↳ pour la plaque spéciale de montage et démontage rapide :	332,00 €
↳ le port et le montage :	<u>300,00 €</u>
soit au total :	4.372,00 € HT.

Les Conseillers proposent d'attendre l'arrivée d'autres devis avant de prendre une décision. Ils souhaitent également que ce matériel soit stocké dans un local approprié, l'atelier étant trop exigu pour accueillir tout le matériel et les véhicules. Il est rappelé que si le futur Centre de Secours est construit, un local sera disponible dans l'immeuble anciennement EDF.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition d'un équipement de déneigement.**
- CHARGE le Maire de solliciter des devis supplémentaires.**

7. LOGEMENTS COMMUNAUX

7.1. Isolation grenier de l'immeuble communal 4 rue des Ecoles

M. Guy EGGENSPIELER présente au Conseil les travaux d'isolation proposés. Ils consistent en la pose sur le plancher du grenier de chevrons et d'une isolation Les travaux seront exécutés par l'équipe des ouvriers communaux. Le coût des fournitures s'élève à 1500 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'exécution des travaux proposés.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense**

**7.2. Fixation du loyer du logement communal anciennement CACCESE
4 rue des Ecoles 1^{er} étage.**

Une personne souhaite louer le logement vacant au 1^{er} étage de l'immeuble 4 rue des Ecoles. M. Guy EGGENSPIELER propose que, compte tenu d'une remise en état par les nouveaux locataires, le loyer qui se monte à 247,82 € au 1^{er} juillet 2004 reste inchangé.

La discussion s'engage sur la rénovation de l'ensemble du bâtiment. En 2004, toutes les fenêtres ont été changées. Prochainement, une isolation va être posée dans le grenier. De grands travaux devraient également être exécutés à l'intérieur de chaque appartement, notamment en ce qui concerne le système de chauffage. Les loyers devront être fixés en conséquence.

Le local occupé par la bibliothèque sera libéré dans l'année. Les travaux de rénovation intérieure pourraient dorénavant débiter chaque fois qu'un logement se libère.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE le loyer de l'appartement sis 4 rue des Ecole au 1^{er} étage à 250,00 € par mois.**
- FIXE le montant de l'avance sur charges à 5 € par mois.**
- FIXE la date d'effet au 01 mars 2005.**
- AUTORISE le Maire à signer le bail correspondant avec le nouveau locataire.**

8. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. KUENY Raphaël ayant quitté la salle, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**
 - **Section 7, n° 81, d'une contenance de 3,64 ares**
 - **Section 7, n° 337/80, d'une contenance de 1,86 ares**

Appartenant à M et Mme CACHIA Maxime
Acquéreurs : M et Mme KUENY Raphaël

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle n°338/80 d'une contenance de 0,65 ares a fait l'objet d'une convention de cession gratuite à la Commune de Waldighoffen, pour l'aménagement de rue des Tisserands. Elle devra être retirée de la vente.

9. DIVERS

9.1. Avis de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Régional vient d'attribuer à la Commune les deux subventions suivantes :

- 8.329 € pour les travaux d'isolation et de menuiseries extérieures sur le bâtiment de la Mairie.
- 7.700 € au titre de l'ouverture d'une classe maternelle bilingue publique.

9.2. Acquisition de terrain sis section 8 n°39

Monsieur le Maire informe sur la réponse positive reçue des Services de la DDE à sa demande d'acquisition de cette parcelle jouxtant le Cimetière Communal. Son évaluation a été confiée à la Direction des Services Fiscaux du Haut-Rhin.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EXPRIME son accord de principe pour l'acquisition du terrain cadastré section 8 n°39.**

9.3. Acquisition de prises de vues aériennes

Monsieur le Maire informe sur la proposition de fourniture de prises de vues aériennes numériques sur la Commune, les clichés étant livrés sur CD-ROM pour un montant de 245,56 € par Commune. Cette proposition est faite dans le cadre d'une opération d'ensemble sur les Communes membres de la Communauté de Communes III et Gersbach.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition de prises de vues numériques aériennes proposée pour un montant de 245,56 € HT soit 293,69 € TTC par la Société « Les 4 vents ».**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense qui sera prélever sur les crédits du compte 6182 du budget 2005.**

9.4. Création d'un magasin DIWA à Waldighoffen

Monsieur le Maire informe que la demande d'autorisation C.D.E.C. a été déposée à la Préfecture et que l'arrêté préfectoral portant composition de la Commission appelée à statuer sur cette demande a été pris.

9.5. Occupation du Foyer Paroissial par les Associations

Monsieur le Maire rappelle que le Club des Gens Heureux et l'Association Temps Libre ne disposent pas de locaux communaux pour leurs activités qui se déroulent de ce fait dans le Foyer Paroissial. En compensation, il propose, comme pour l'année précédente, l'allocation d'une subvention de 460 € par association utilisatrice pour l'année 2004.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder une subvention de 460 € au Conseil de Fabrique gestionnaire du Foyer, au titre de l'occupation du foyer par le Club des Gens Heureux pour leurs activités au cours de l'année 2004.**
- DECIDE d'accorder une subvention de 460 € au Conseil de Fabrique gestionnaire du Foyer, au titre de l'occupation du foyer par l'Association Temps Libre pour leurs activités au cours de l'année 2004 ;**
- VOTE les crédits nécessaires qui sont à prélever du compte 6574 et à verser au compte bancaire n°10278 03134 00030806445 37, ouvert auprès de la CCM REGIO PLUS de WALDIGHOFFEN, au nom du Conseil de Fabrique.**

9.6. Occupation du Foyer Paroissial par la Commune

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a déplacé le bureau de vote au Foyer Paroissial, plus accessible pour les personnes âgées et handicapées que la salle du Conseil.

L'année 2004 a été particulièrement fertile en événements électoraux. Par ailleurs, l'occupation de cette salle pour présenter au public l'arrivée de l'ADSL à WALDIGHOFFEN n'a pas encore été indemnisée.

Pour régler l'ensemble de ces réservations qui ont, à chaque fois, bloqué le local pour le week-end, Monsieur le Maire propose une indemnité de 600 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder une subvention de 600 € au Conseil de Fabrique gestionnaire du Foyer, pour la couverture de l'occupation du Foyer à des fins publiques.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 et à verser au compte bancaire n°10278 03134 00030806445 37, ouvert auprès de la CCM REGIO PLUS de WALDIGHOFFEN, au nom du Conseil de Fabrique.**

9.7. 110^{ème} anniversaire de la Société de Musique CONCORDIA

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qui lui a été adressée en tant que Maire de Waldighoffen et Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach, par M. PAIN, Président de la Sté de Musique, à l'occasion du 110^{ème} anniversaire de la Société Concordia.

M. PAIN propose l'organisation d'une table ronde avec l'ensemble des Maires de la structure intercommunale, pour réfléchir sur une destinée intercommunale de la jubilaire et les moyens pouvant se dégager pour renouveler d'une part les tenues vieilles de 25 ans et, d'autre part, certains instruments atteignant jusqu'à 75 ans d'existence.

La Société de Musique coopère régulièrement à l'animation de la vie villageoise. Le Maire informe également que l'association accueillera une fanfare parisienne en novembre 2005 pour leurs festivités.

9.8. Vinowal

Monsieur le Maire informe que cette manifestation a été avancée au mois de mars. Elle aura lieu du 18 au 20 mars 2005. Les organisateurs ont souhaité pouvoir partager les structures déjà en place pour l'Expo-Habitat et profiter de cette dynamique.

9.9. Installation électrique

Monsieur le Maire présente les devis pour les travaux électriques dans les locaux situés au 1^{er} étage de la Mairie.

Les offres s'élèvent à :

- 5.239 € HT pour CET
- 6.656 € HT pour E.R.E.L.
- 5.470 € HT pour Sud Alsace Electricité

L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise CET.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPOUVE le choix de l'offre de la Société CET pour un montant de 5.239 € HT**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 3**

9.10. Abattage de peupliers

Le Maire rappelle la décision de rabattre ou d'enlever les peupliers situés dans l'impasse des Hirondelles, et la volonté du Conseil d'obtenir des devis supplémentaires.

Une offre est parvenue de l'Ets SIMON Paysage élagage, d'un montant de

- ▼ 9.700 € HT pour le démontage des 8 peupliers,
 - ▼ 1.500 € HT pour l'évacuation avec benne
- ou 500 € HT pour l'évacuation à la décharge communale.

M. EGGENSPIELER est chargé de comparer les prestations avec ceux des autres devis.

9.11. Autorisation de passage

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délégué la compétence de l'Assainissement à la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » dont elle est membre. Celle-ci a fait élaborer un schéma général et entamé en 1998 les grands travaux dans un premier Contrat Pluriannuel signé avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Département du Haut-Rhin.

Dans ce cadre était inscrit la pose du collecteur intercommunal reliant STEINSOULTZ à GRENTZINGEN. Celui-ci traverse l'III au niveau des lieux-dits « Aumatten – Eberling »

A l'amont de la traversée, le Collecteur et le bassin de pollution empruntent un terrain communal. Il y a donc lieu de préciser la décision du Conseil quant à cette occupation du sol.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent et représentés,

- AUTORISE** le passage sur terrain communal cadastré section , lieu-dit Aumatten, n° par le collecteur intercommunal STEINSOULTZ-WALDIGHOFFEN, et la pose dans l'emprise de cette même parcelle du bassin de pollution.

9.12. Abords du Groupe scolaire

Il s'avère nécessaire de réaliser un ouvrage de retenue des terres aux abords de l'école.

L'entreprise ROKEMANN a fait parvenir une offre pour l'arrière de l'école comprenant 2 variantes :
- la fourniture et la pose de 30 m de murs en L en béton pour 6.900 €HT soit 230 €/ML
ou - la fourniture et la pose de 30 m de panier Stonbox, pour 13.500 €HT, soit 450 €/ML

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le principe des travaux**
- SOUHAITE un devis supplémentaire pour une variante couleur des murs en L.**

9.13. Eclairage public – programme 2005 : plan de financement

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
13.02.2004	4.2.	Approbation des travaux avec un taux de DGF de 30%
02.07.2004	13	Approbation des travaux avec un taux de DGF de 20%

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises respectivement les 13 février 2004 et 02 juillet 2004.

La subvention DGF n'ayant pu être obtenue, les travaux de mise en place de l'éclairage public dans les rues de l'Artisanat, des Champs, dans l'impasse des Dahlias et la rue des Vergers ont dû être différés.

Une nouvelle demande de subvention pouvant être redéposée pour l'année 2005, Monsieur le Maire propose de redélibérer pour approuver à nouveau le plan de financement et l'inscrire dans le budget primitif, Section Investissement, en dépenses et en recettes.

Le montant total des travaux est estimé à 54.445,00 €HT soit 65.116,22 € TTC.

Sur la base d'un taux de subvention de 20 % sur le montant HT, le plan de financement peut être établi comme suit :

- ⇒ Subvention DGE : 10.889,00 €
- ⇒ Autofinancement : 43.556,00 €
- ⇒ Avance TVA : 10.671,22 €
- TOTAL TTC : 65.116,22 €**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de mise en place de l'éclairage public dans les rues de l'Artisanat, des Champs, impasse des Dahlias, rue des Vergers.**
- SOLLICITE une subvention de 20 % du montant HT au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2005.**
- DECIDE de l'exécution des travaux dès que le financement en sera assuré.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

- ☒ **S'ENGAGE à prendre en charge la différence au cas où la subvention accordée n'atteindrait pas le montant sollicité.**

9.14. Divers

➔ Lampadaires : M. GRIENENBERGER Etienne signale un problème d'éclairage dans la Z.A. de la Gare M. NUSSBAUMER Michel ajoute qu'un projecteur éclairant l'église est défectueux. Il signale aussi des lampadaires défectueux au 11 rue Joffre et rue Bellevue.

➔ Poteaux électriques : M. GRIENENBERGER Etienne informe qu'il est prévu la mise en place d'un poteau électrique au niveau du 2 rue de Bâle, ce qui serait inesthétique dans le secteur. Il propose de brancher le bâtiment concerné sur le poteau qui sera mis en place au même niveau mais de l'autre côté de la route, après les travaux de démolition d'une maison d'habitation. EDF va être contacté.

➔ Rue des Ecureuils : M. HEISLER Olivier informe que les riverains de cette rue souhaitent plus d'éclairage et demande quand seront achevés les travaux de voirie. Le Maire répond qu'il y a effectivement un problème d'éclairage dans cette voie. Si le réseau est mis en place en souterrain, il faut réouvrir la chaussée ; un réseau aérien est inesthétique dans ce secteur. Il y a lieu d'étudier cette demande d'éclairage dans le cadre du programme prévu dans plusieurs autres rues de la Commune.

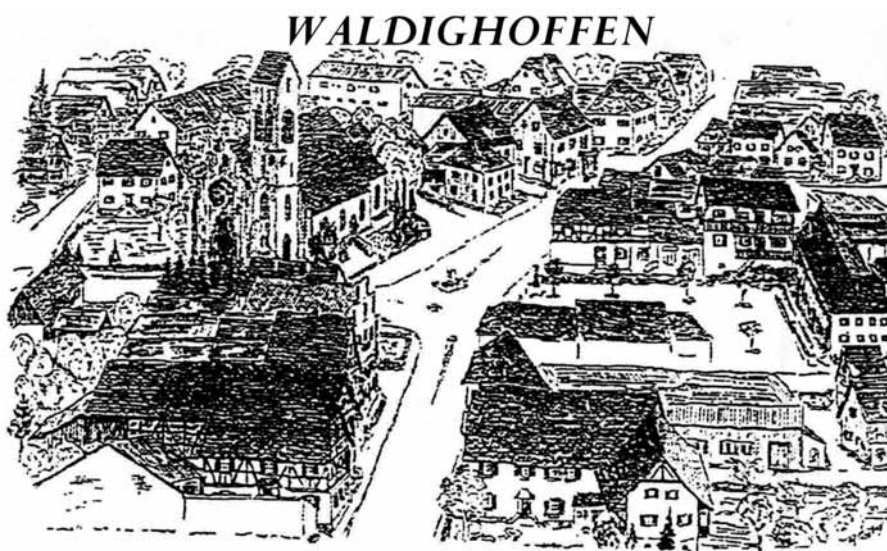
➔ Trottoir : Le Maire rappelle qu'il a été décidé de rétablir les trottoirs devant les propriétés, et il a été informé qu'un trottoir est à réparer au 7 chemin des Cerisiers.

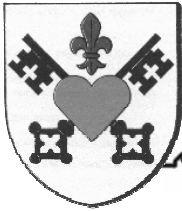
➔ Plateforme déchets-verts : M. EGLIN Jean-François se renseigne sur l'avancement de ce dossier. Le Maire l'informe que les travaux pourraient être entrepris dans l'année. Le site actuel a commencé à être nettoyé de tous les dépôts sauvages. Les conseillers souhaitent connaître les conditions d'affiliation à la Brigade Verte, qui ont un rôle très dissuasif.

➔ Activités commerciales : M. EGLIN Jean-François a noté la reprise de la boulangerie « Le Mitron » par M. RIEGERT Patrick, qui est domicilié dans la Commune. Monsieur le Maire informe que les travaux de la construction devant abriter l'entreprise ROKEMANN sur Waldighoffen ont débuté. Il informe également de l'ouverture du cabinet d'avocat de Maître Marc MULLER à Waldighoffen.

➔ Eglise : M. NUSSBAUMER Michel informe que 15 tuiles ont dû être remplacées sur la toiture (partie ancienne) de l'église, et qu'une fuite d'eau a été constatée dans la partie rénovée de la toiture. Il signale également que quelques pigeons ont réussi à accéder dans les combles de l'église et que les gouttières sont remplies de fientes.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 22 h 00.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 18 février 2005

Le 18 février 2005, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 14 février 2005.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Messieurs Dominique BILLAND (non excusé), Fernand SCHAFFHAUSER (excusé).

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 JANVIER 2005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention : M. KRICK Jean-Pierre, absent à la réunion) des membres présents et représentés, approuve ce compte rendu.

2. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

2.1. Lot 07 : Plâtrerie – isolation : avenant n°01 au marché SOMAH

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
04.05.2004	6.4.1	Sursis à l'approbation de l'avenant n°01 - Demande d'un quantitatif détaillé
06.12.2004	3.1	Sursis à la l'approbation de l'avenant n°01

Le Maire présente le nouveau projet d'avenant n°1 – lot 7 : plâtrerie isolation, correspondant au devis de l'entreprise SOMAH. Les travaux désormais détaillés sur le nouveau devis présenté, consistent en la reprise des murs existants dans 5 salles de classe et dans 2 couloirs, suite aux travaux de démolition. Ces prestations n'avaient pas été intégrées dans le marché initial.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 9.500 € HT soit 11.362,00 € TTC. Le montant de la tranche conditionnelle est porté à 57.552,69 € HT soit 68.833,02 € TTC. Le montant de la tranche ferme reste inchangé.

La Commission d'appel d'offres réunie préalablement ce même jour a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE** l'avenant n°01 au marché SOMAH, d'un montant de 9.500 € HT soit 11.362,00 € TTC.
- DECIDE** l'exécution des travaux supplémentaires.
- AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°01 au marché conclu avec l'entreprise SOMAH.
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 – Extension du groupe scolaire.

2.2. Lot 13 : Peinture : avenant n°02 rectifié au marché HELL FRERES

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
17.11.2000	F	Attribution du lot 13
14.05.2004	6.4.1	Approbation de l'avenant n°1
06.12.2004	2.7	Approbation de l'avenant n°02

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°02 rectifié, de l'entreprise HELL FRERES.

Cet avenant concerne également, outre les travaux prévus en option pour l'aménagement de la salle d'exposition présentés le 06.12.2004, l'application d'une projection teintée dans la masse dans 5 salles de classe et dans des couloirs, pour pallier aux imperfections au niveau des travaux de plâtrerie.

La plus value totale de ces travaux s'élève à 7.064,03 € HT soit 8.448,58 € TTC.

Le montant du marché est porté à 23.025,05 € HT soit 27.537,96 € TTC pour la tranche ferme. La tranche conditionnelle reste fixée à 17.434,07 € HT soit 20.851,15 € TTC. Le montant total du marché est ainsi porté à 40.459,12 € HT soit 48.389,11 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie préalablement ce même jour a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant à condition de pratiquer une juste compensation sur le lot 07.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ANNULE sa décision prise le 06.12.2004**
- DECIDE l'exécution de l'ensemble des travaux supplémentaires présentés.**
- APPROUVE l'avenant n°02 rectifiée au marché HELL FRERES, d'un montant de 7.064,03 € HT soit 8.448,58 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°02 rectifiée au marché conclu avec l'entreprise HELL FRERES.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 30 – Extension du groupe scolaire.**
- CHARGE le Maire de compenser la dépense correspondant aux reprises dues aux imperfections des travaux de plâtrerie.**

2.3. Aménagement local annexe salle associative

Monsieur le Maire rappelle que la pose du carrelage dans les locaux annexes de la salle associative est exécutée sous régie communale.

Des devis ont donc été demandés à divers fournisseurs. L'offre la mieux-disante s'avère être celle de l'entreprise VARENNA de Hirsingue pour un montant de 6.418,45 € HT soit 7.676,47 € TTC.

M. EGGENSPIELER Guy, Adjoint chargé des travaux, donne toutes explications utiles.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'acquisition de carrelage pour l'équipement des sanitaires, de l'office et du couloir d'accès interne à la salle associative.**
- APPROUVE le devis VARENNA, mieux-disant, pour un montant de 6.418,45 € HT soit 7.676,47 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépenses sur les crédits disponibles sur l'article 2313 opération 30 – Extension du groupe scolaire.**

3. RENOVIATION DE LA MAIRIE

3.1. Lot 04 : Menuiserie bois : avenant n°01 au marché BILLAND

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
01.09.2004	2.1	Attribution du lot n°04

Le Maire rappelle qu'à la demande des Services de la Poste, les fenêtres posées dans leurs bureaux sont renforcées pour répondre aux mesures de sécurité. Le marché initial prévoyait des fenêtres traditionnelles. Il a également été demandé de mettre en place des volets roulants dans ces mêmes bureaux.

La plus-value de ces travaux s'élève à :

- 2.976,00 € HT pour la fourniture et la mise en place de fenêtres à vitrage STADIP SP 10.
- 4.274,00 € HT pour la fourniture et la mise en place des volets roulants

soit au total à 7.250,00 € HT soit 8.671,00 € TTC.

Le montant total du marché est ainsi porté à 51.567,68 € HT soit 61.674,95 € TTC.

M. EGLIN René émet l'hypothèse de répercuter le coût de ces travaux supplémentaires sur le loyer, sur une période de 6 à 8 ans.

La Commission d'appel d'offres réunie préalablement ce même jour a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant n°01 au marché BILLAND MENUISERIE, d'un montant de 7.250,00 € HT soit 8.671,00 € TTC.**
- DECIDE l'exécution des travaux supplémentaires**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°01 au marché conclu avec l'entreprise BILLAND MENUISERIE.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

3.2. Lot 10 : Revêtement de sols : avenant n°01 au marché SCHNECK

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
04.12.2004	4.1	Attribution du lot n°10

Le Maire présente le projet d'avenant n°01 concernant le lot 10. La nature du sous-sol n'étant pas identique sur toute la surface de la salle, il est nécessaire d'effectuer un traitement EPOXY sur la nouvelle chape. Un ragréage fibré doit également être effectué. La plus value totale s'élève à 666,48 € HT.

Cependant, des travaux en dépenses contrôlées prévus sur le marché initial ne seront pas exécutés. La moins-value s'élève à 317,13 € HT.

Le montant des dépenses supplémentaires est ainsi réduit à 349,35 € HT soit 417,82 € TTC.

Le montant total du marché est porté à 3.191,03 € HT soit 3.816,47 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie préalablement ce même jour a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant n°01 au marché SCHNECK, d'un montant de 349,35 € HT soit 417,82 € TTC.**
- DECIDE l'exécution des travaux supplémentaires**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°01 au marché conclu avec l'entreprise SCHNECK.**

- AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

3.3. Acquisition équipement informatique

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
14.01.2005	3.2	Choix du fournisseur

Monsieur le Maire indique que suite à la demande de l'Assemblée, CET a déposé un nouveau devis intégrant la sauvegarde automatique DAT et l'écran 19". Le nouveau montant de l'offre s'élève à : 6.331,73 € HT soit 7.572,75 € TTC et s'avère rester sensiblement moins-disante.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- CONFIRME sa décision du 14.01.2005.**
- DECIDE de retenir l'offre de la société CET, pour un montant de 6.331,73 € HT soit 7.572,75 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

3.4. Signalisation, panneau d'information

Monsieur le Maire présente le devis de la société DIMASIGN, concernant la fourniture et la pose de :

- Vitrine extérieure non lumineuse, montée sur 3 piétements, à installer à gauche de la porte d'entrée principale ;
- 7 plaques plexi indiquant les différents locaux
- 1 panneau d'orientation des locaux du 1er étage ;
- 13 plaques de portes ;
- 1 vitrine d'intérieur ;
- 1 plaquette « Sirène d'alerte »

pour un coût total de 2.891,40 € HT soit 3.458,11 € TTC.

Les plaques sont évolutives et permettent d'indiquer les modifications d'information le cas échéant.

L'Assemblée demande, pour comparaison, une proposition chiffrant l'acquisition d'une vitrine extérieure lumineuse.

Le Maire propose également l'acquisition de présentoirs pour tous les tracts d'information à la disposition du public.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, M. GRIENENBERGER Etienne ayant quitté la salle,

- APPROUVE l'acquisition du matériel de signalisation et d'information présenté (hors panneau d'information).**
- APPROUVE le devis présenté par la société DIMASIGN, d'un montant de 1.194,00 € HT soit 1.428,02 € TTC (hors panneau d'information).**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

3.5. Enseigne « MAIRIE »

Pour des raisons de visibilité, il est proposé de repeindre l'enseigne « MAIRIE ». Le Maire présente le devis de l'entreprise DIMASIGN. Il s'élève à 311,40 € HT soit 372,43 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, M. GRIENENBERGER Etienne ayant quitté la salle,

- APPROUVE le devis présenté par la société DIMASIGN, d'un montant de 311,40 € HT soit 372,43 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

4. ZONES D'ACTIVITES : ANCIENNE FRICHE LANG

4.1. Approbation du plan de financement

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
06.06.2003	6.1	Choix du Maître d'œuvre : Cabinet OSTERMANN
11.07.2003	3.2	Approbation exécution des travaux
04.06.2004	3.1	Approbation plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 11 juillet 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'exécution des travaux d'aménagement de la friche Emanuel Lang comprenant :

- l'aménagement de la rue interne Emanuel Lang
- l'aménagement de places de stationnement et des accès publics aux différents lots
- l'aménagement de la cour derrière la chaufferie
- l'aménagement des abords de l'accès à la friche
- l'aménagement du canal (consolidation et création d'une rampe de dissipation d'énergie)

Le cabinet OSTERMANN, chargé de la Maîtrise des travaux, a estimé le montant de l'opération qui s'établit à 333.500 € HT soit 398.866 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu une réponse positive d'une part de l'Etat pour une subvention de 80.619,16 €, d'autre part du Conseil Général du Haut-Rhin pour une subvention de 67.477 €.

Afin de pouvoir obtenir la subvention européenne escomptée au titre du programme Objectif 2, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le plan de financement correspondant :

➤ Subvention de l'Etat (Saône – Rhin) :	80.619,16
➤ Subvention du Département :	67.477,00
➤ Subvention européenne (Objectif 2) :	118.703,84
➤ Emprunt communal :	<u>66.700,00</u>
	MONTANT HT : 333.500,00
➤ Avance TVA par autofinancement :	<u>65.366,00</u>
	MONTANT TTC : 398.866,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le plan de financement présenté.**
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention européenne au titre du programme Objectif 2.**
- AUTORISE le Maire à réaliser l'emprunt nécessaire.**
- AUTORISE le Maire à emprunter en outre les sommes complémentaires qui ne seraient éventuellement pas obtenues dans le cadre du financement escompté.**

4.2. Lancement de la consultation

Le financement de l'opération étant assuré désormais dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure d'appel à la concurrence pour l'attribution des travaux qui pourraient débiter vers la fin du premier semestre 2005.

Reste à définir la finalité de l'ancienne chaufferie. La Société JET PLAST est intéressée pour l'acquérir. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE le lancement de la procédure d'appel à la concurrence sous forme de marché négocié.**
- CHARGE le Maire de demander au Cabinet OSTERMANN, maître d'œuvre désigné, l'application pratique de cette décision.**

5. EXPO-HABITAT 2005

5.1. Travaux d'aménagement

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de M. Fernand HEINIS, Président du G.B.S. organisateur de l'Expo-Habitat (du 04 au 07 mars 2005), des travaux d'aménagement urgents ont été entrepris pour :

- ▼ permettre une meilleure circulation autour des chapiteaux et donc améliorer la sécurité ;
- ▼ permettre une augmentation de la surface couverte, soit 600m².

Il était prévu de profiter d'un chantier proche pour récupérer gratuitement des matériaux pierreux. Malheureusement, les travaux concernés ont été différés et il a fallu intervenir rapidement pour ne pas annuler l'accueil des 50 exposants supplémentaires.

3 entreprises ont été sollicitées : COLAS, ROKEMANN et SCREG. L'entreprise ROKEMANN est largement mieux-disante.

M. HEINIS s'est engagé à prendre en charge 50% des dépenses. La part communale prévue se situe à 4000 € HT.

Cependant, la surface réellement aménagée a été supérieure aux prévisions, d'où une augmentation du coût total. M. EGGENSPIELER Guy se renseignera pour connaître les raisons du dépassement de la surface aménagée.

Sur les bases fixées au départ la part communale se situerait après ces travaux aux alentours de 6.250 € HT, soit 7.475,00 € TTC.

Le Conseil Municipal est défavorable à une prise en charge des travaux non prévus initialement, et souhaite que soit uniquement prise en charge la part prévue initialement.

Le budget ne pouvant être voté avant connaissance des dotations de l'Etat et fixation du taux des contributions directes, Monsieur le Maire propose l'application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'exécution des travaux présentés.**
- APPROUVE le choix de l'entreprise ROKEMANN.**
- AUTORISE le maire, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, à engager, liquider et mandater les dépenses, d'un montant de 4.000,00 € HT soit 4.784,00 € TTC.**
- DECIDE d'imputer la dépense sur les crédits qui seront inscrits au compte 2312 – opération 39 : Aménagement terrain de sport du budget 2005.**

5.2. Sécurité

M. HEISLER Olivier soulève les problèmes de sécurité et d'accessibilité vers l'école les premier et dernier jours (vendredi et lundi) de l'exposition. Mme la Directrice a sollicité la demande par le Maire d'un jour de fermeture exceptionnelle de l'école ou le décalage de ce jour de classe au mercredi, selon les possibilités réglementaires.

6. RESEAU FRANCE TELECOM : EXTENSION RESEAU RUE DE WILLER

Monsieur le Maire informe que dans les secteurs alimentés par le réseau aérien, France Télécom exécute les nouveaux branchements également en aérien. Or, dans la partie basse aval de la rue de Willer, compte-tenu de la valeur patrimoniale des bâtiments riverains, la Municipalité a engagé des études pour une mise en souterrain de l'ensemble des réseaux. Il serait donc incohérent de continuer à équiper en aérien dans ce secteur.

Le Maire propose donc le branchement en souterrain des nouveaux immeubles KARADAG (au niveau du 5 rue de Willer).

La dépense supplémentaire incombant dans ce cas à la Commune, un devis a été sollicité. Il se monte à 1.251,49 € HT soit 1.496,78 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE la mise en souterrain du nouveau branchement sur domaine public.**
- APPROUVE le devis présenté.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense sur les crédits qui seront inscrits au compte 2315 – opération 22 : Extension réseau public, du budget 2005.**

7. EXTENSION RESEAU GAZ NATUREL

Monsieur le Maire informe sur la démarche des Services de GDF proposant d'étendre dès 2005 de façon substantielle le réseau de gaz naturel par l'équipement de :

- ↳ La rue de la République, entre la rue des Vergers et la limite intercommunale avec OBERDORF,
- ↳ La rue des Vergers,
- ↳ La rue de l'III,
- ↳ La rue des Ecoles,
- ↳ La rue de Willer,
- ↳ La rue de Bâle,
- ↳ La rue du Vignoble,
- ↳ La rue du Maréchal Joffre du giratoire jusqu'à la limite avec STEINSOULTZ,
- ↳ La rue de la Gare.

Par ailleurs, à la demande du Maire, GDF est prêt à étudier les demandes dans le quartier Sud : rue du 19 novembre et rues adjacentes. Une réunion d'information est prévue à la Salle Polyvalente pour les propriétaires riverains concernés. La date va être fixée prochainement.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, il est proposé de mettre en place les branchements de raccordement au réseau de distribution de gaz.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- EMET un AVIS FAVORABLE de principe à l'extension du réseau proposé.**

8. ZONE EBERLING : DEMANDES D'ACQUISITION DE TERRAIN COMMUNAL

8.1. Centre de secours

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de la réunion de concertation du 10 février 2005. Elle portait sur l'implantation du nouveau Centre de Secours dont la construction est projetée en 2006. La surface de terrain nécessaire est estimée à 40 ares.

Les différents arguments ont été avancés et débattus. Compte-tenu de la priorité donnée aux conditions d'accès et de sortie sans interférer dans les flux de desserte des futures surfaces commerciales, les Services du SDIS privilégient une implantation dans le secteur Est avec accès réservé par la rue d'Oberdorf. Des aménagements de sortie sur la rue du 19 novembre devront assurer la sécurité nécessaire.

Le Maire compte pouvoir présenter un projet précis d'implantation du nouveau Centre de Secours bâtiment lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- EMET un avis favorable de principe.**

8.2. Activités commerciales

8.2.1. Projet BILLAND MENUISERIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur la demande des Ets BILLAND MENUISERIE pour un transfert-extension de l'atelier de fabrication sur 2000 m² et une création de surfaces commerciales et activités tertiaires sur 3500 m².

Après une réunion de concertation en Mairie en présence du Maire et de Messieurs EGGENSPIELER Guy et EGLIN René, Adjoint, l'intéressé assisté de son Architecte, ainsi que des promoteurs des projets SUPER U et WELDOM, les Ets BILLAND MENUISERIE ont décidé de retirer leur demande.

8.2.2. Demande d'achat de terrains

La demande en provenance du promoteur du SUPER U porte sur les parcelles communales n°127, 201 et 202, d'une surface totale de 103,39 ares, dans le but de créer deux espaces commerciaux complémentaires de surface totale 3034 m² dont l'ouverture pourrait être simultanée en 2006 avec les surfaces commerciales déjà autorisées.

Monsieur le Maire indique évidemment que cette demande doit être étudiée en cohérence avec la priorité donnée aux besoins fonciers du Centre de Secours pour lesquels les Services du SDIS feront une proposition concrète dans 2 à 3 semaines.

M. EGLIN René informe que la présence de commerces supplémentaires sera bénéfique pour la Commune, notamment par rapport aux recettes communales liées à la taxe professionnelle et à l'impôt foncier bâti. C'est ainsi qu'à l'horizon 2007/2008, pourraient être prévues des ressources supplémentaires de près de 120.000 € par an soit un accroissement de près de 20% des ressources fiscales par rapport à 2004.

M. GRIENENBERGER Etienne souhaite la présentation d'un plan indiquant l'implantation du Centre de Secours et des trois commerces. Ce plan permettra d'apprécier l'espace restant disponible.

Le Maire ajoute qu'il est nécessaire au préalable de définir exactement l'implantation des routes d'accès aux commerces et au Centre de Secours.

M. GRIENENBERGER Etienne soulève le problème du stationnement lors de l'Expo-Habitat. Le terrain utilisé actuellement comme parking est concerné par les projets commerciaux. Le Maire indique que les nouveaux parkings seront aussi accessibles et qu'il y aura lieu de recenser les autres stationnements mobilisables.

Les travaux d'aménagement du pont sur l'Ill pourraient débuter dès octobre 2005 et s'achever début 2006.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- EMET un AVIS FAVORABLE de principe à la cession des terrains cadastrés section 8 n° 127, 201 et 202 pour des projets à caractère commercial.**
- DEMANDE la présentation de propositions concrètes.**

9. DEROGATIONS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les Conseillers sur la réunion qui s'est tenue le 2 février dernier, au siège de la Communauté de Communes Ill et Gersbach, sur invitation du M. Jérôme NORMAND, Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Les Maires des 15 Communes concernées avaient été conviés ainsi que M. ARDOIN, Inspecteur de l'Education Nationale.

La discussion a permis de confirmer l'unanimité des représentants des Communes pour refuser toute participation financière quelle que soit.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur la décision du Tribunal Administratif de STRASBOURG condamnant la Commune de ROSHEIM pour avoir refusé l'accueil d'un enfant extérieur qui ne pouvait bénéficier de l'enseignement bilingue dans sa Commune de résidence. Cela signifie donc un alignement de ce cas de figure avec les 3 autres obligations d'accueil déjà fixées par le Code de l'Education.

En dernier recours, à défaut d'accord amiable, le Préfet fixe le montant de la participation de chaque Commune et ordonne son paiement d'office. Cependant, cette situation est à éviter. Il est préférable de trouver une solution avec les différentes Communes.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- MAINTIENT sa position en ce qui concerne le principe des participations financières des Communes extérieures.**
- SOLLICITERA l'arbitrage du Préfet du Haut-Rhin en cas de besoin.**

10. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucune demande n'étant parvenue en Mairie, ce point est retiré de l'ordre du jour.

11. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur René EGLIN, Adjoint, informe le Conseil Municipal sur la situation économique de la Commune sous trois aspects fondamentaux :

1. Cumul des investissements réalisés depuis 2000
2. Endettement de la Commune
3. Situation financière 2004 et perspectives 2005

INVESTISSEMENTS REALISES DEPUIS L'ANNEE 2000

L'effort d'investissements structurants et de développement a été très dense et représente sur la période des 5 années écoulées une valeur de 4.3 millions d'€uros soit en moyenne 860.000€ par an.

Par ailleurs se sont ajoutés, et sur le même principe, les différents PAE (Programmes d'Aménagement d'Ensemble des rue du 19 novembre, rue de Ferrette, Sechsbett, Baumgarten, Bellevue) pour un investissement global de 700.000 €. Ces investissements font l'objet d'une demande de contribution des constructeurs sur la base de la valorisation des programmes d'équipements publics. L'ensemble des PAE est actuellement déficitaire. Une situation détaillée sera élaborée à l'occasion des débats budgétaires pour 2005.

Les principaux investissements réalisés (hors PAE) se répartissent comme suit :

- Groupe scolaire : 2.8 millions d'€
- Aménagement des rues : 0.5 millions d'€
- Site Lang : 0.4 millions d'€
- Locaux communaux : 0.2 millions d'€
- Chemins ruraux : 0.2 millions d'€

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

A la clôture de l'année 2003, nous avons une dette de 2.4 millions d'Euros, ce qui constitue un endettement élevé qu'il faut certes mettre en relation avec les investissements réalisés.

Nous observons à la fin 2004 une amorce de décélération puisque cette dette est ramenée à 2.1 millions d'Euros.

A l'exception d'avances de trésorerie indispensables dans l'attente de subventions et de la compensation de la TVA sur les investissements, tous les efforts en vue de réduire de manière significative notre dette seront entrepris. Nous verrons, lors de l'analyse sommaire de notre situation financière, que cet objectif est réalisable.

L'endettement actuel de 2.1 millions d'€ requiert en 2005 un remboursement en capital de 226.000 €, qui se ramène à 110.000 € en 2007. A cet horizon, cette dette à valeur constante serait ramenée à 1.6 millions d'€uros.

Le dernier emprunt consolidé en 2004 s'élève à 1.050.000 €. Il nous coûte 40.000 € de remboursement annuel.

Le marché financier nous permet aujourd'hui de tabler sur des intérêts historiquement bas. Le taux moyen des frais financiers a ainsi pu être ramené à 3.2% par an.

SITUATION FINANCIERE EN 2004 ET PERSPECTIVES 2005

La gestion 2004 pourra être clôturée avec un résultat d'autofinancement de 318.000 € contre 292.930 en 2003, soit une progression de 8.7%. Bien que le budget 2005 ne soit pas encore arrêté, l'autofinancement sera vraisemblablement supérieur à celui de 2004.

C'est l'effort conjugué de la productivité fiscale (sans augmentation des taux d'imposition) liée à la très forte progression démographique, ainsi qu'un strict contrôle des charges qui ont autorisé ces résultats.

Données	2003	2004	Ecart
Impôts locaux	481.000	507.000	+ 5.4%
Dotations globales de fonctionnement	147.000	215.000	+ 46.2%
Charges de fonctionnement	657.000	629.000	- 4.3%

Les prévisions d'activités économiques pour 2005 permettent non seulement d'amorcer le remboursement de la dette en capital qui s'élève à 226.000 €, mais d'autofinancer près de 100.000 € d'investissements nouveaux.

Par ailleurs et d'une manière très résumée, les autres ressources qui viendront abonder le financement des investissements 2005 sont substantielles. Il s'agit principalement :

- Fonds de compensation de la TVA : 228.000€
(remboursement de la TVA à hauteur de 15.5% contre 19.6% payé en 2003)
- Subventions Groupe scolaire : 335.000€
- Subventions rénovation Mairie : 86.000€
- TLE (Taxe Locale d'Equipement) : 21.000€

Soit au total près de 800.000 € avec l'autofinancement libre.

Il s'ensuit qu'à l'exception d'avance de trésorerie permettant de financer les travaux dans l'attente de l'obtention de subventions, voire de remboursement partiel de la TVA plus de 2 années après l'avoir payé, aucun endettement nouveau ne devrait être contracté en 2005.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers différentes opérations à inscrire au budget primitif 2005 :

- ▼ Aménagement de locaux communaux et logements – opération **1** : Il est prévu en particulier d'étudier toutes les possibilités de rénovation de la Salle Polyvalente.
- ▼ Rénovation de la Mairie – opération **3** : Il faut prévoir les crédits pour les travaux restant à régler, ainsi que pour l'acquisition du mobilier, de l'équipement informatique, de plaques de signalétiques et de deux copieurs. Montant total prévu : 225.000 €
▼ Au 31.12.2004, il a été versé 86.047,95 € d'acomptes sur les travaux. Reste à payer : 144.179,28 €
- ▼ Rénovation de l'église – opération **4**
- ▼ Eclairage public – opération **8**
- ▼ PAE rue de Ferrette – opération **20** : Son aménagement est actuellement en cours.
- ▼ Aménagement chemins ruraux – opération **24** : Il reste essentiellement des subventions à percevoir sur cette opération.
- ▼ Extension groupe scolaire – opération **30** : le solde des subventions à encaisser s'élève à 335.000 €. Les dépenses à prévoir concernent l'aménagement de la salle associative et son équipement en mobilier, l'équipement de la bibliothèque, et les travaux de voirie des abords.

- ▼ Aires de trottoirs – opération 38 : Cette opération permet la réfection des trottoirs suite à des travaux.
- ▼ Sécurité en traverse d'agglomération – opération 40 : L'étude est en cours.
- ▼ Aménagement rue des Lilas – opération 44

11.1. Délimitation zones inondables

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la concertation avec les Services de la DDAF en vue de la délimitation des zones inondables en vue du futur PPRI, il faut faire procéder à un levé complémentaire de terrain au lieu-dit « Im Schachen ».

Les résultats de cette étude préalable conditionnent notamment la réponse des Services instructeurs de l'Etat à la demande de permis déposée par JET PLAST, entreprise implantée en bordure de la zone inondable dans ce secteur.

Le montant du devis dressé par le Bureau OCHSENBEIN s'élève à 1000 € HT soit 1196 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le devis du Cabinet OCHSENBEIN, s'élevant à 1000 € HT soit 1196 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépenses sur les crédits de l'article 2315 opération 42 – Lutte contre les inondations.**

11.2. Groupe scolaire : Aménagement local atelier

Le Maire présente le devis des Ets HEINIS Fernand pour la mise en place d'un évier avec robinet mitigeur et ensemble siphon ainsi que d'un meuble sous-évier. Le devis s'élève à 362,50 € HT soit 433,55 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le devis de l'Ets HEINIS Fernand, s'élevant à 362,50 € HT soit 433,55 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépenses sur les crédits de l'article 2313 opération 30 – Extension groupe scolaire.**

11.3. Aménagement cours de l'école

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
10.11.2004	5.3	Approbation des travaux de voirie derrière l'école Choix de l'entreprise ROKEMANN

Le Maire présente à l'Assemblée la facture de l'entreprise ROKEMANN, relative à l'aménagement des abords arrière et d'un passage piéton et cyclable. La facture s'élève en définitive à 14.079,00 € HT soit 16.838,48 € TTC. (Montant du devis : 14.078 € HT).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la facture de l'entreprise ROKEMANN, d'un montant de 14.079,00 € HT soit 16.838,48 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits de l'article 2313 opération 30 – Extension du Groupe Scolaire.**

11.4. Travaux de voirie communale 2005 : demandes de subventions

11.4.1. Aménagement de la rue des Vergers

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
19.03.2004	5	Vote de crédit au budget 2004
03.04.2004	4	Approbation du programme de travaux
10.11.2004	6.1	Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux d'aménagement de la rue des Vergers, dressé par INTELEC, maître d'œuvre.

Le montant total des travaux s'établit à 147.573,00 € HT soit 176.497,31 € TTC, y compris les sommes à valoir pour honoraires et frais divers. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention départementale au taux de 38% sur le montant HT.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée le plan de financement suivant :

- Subvention départementale (38%) : 56.077,74 €
 - Autofinancement : 91.495,26 €
 - Avance TVA (autofinancée) : 28.924,31 €
- TOTAL TTC : 176.497,31€

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avant-projet des travaux élaboré par le Bureau d'études INTELEC pour un montant total des travaux de 147.573,00 € HT soit 176.497,31 € TTC.**
- APPROUVE le plan de financement présenté.**
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention départementale de 38% sur le montant HT au titre du programme de voirie communale 2005.**
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention départementale.**
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif 2005, section Investissement.**

11.4.2. Aménagement du Chemin du Bux

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
19.03.2004	5	Vote de crédit au budget 2004
03.04.2004	4	Approbation du programme de travaux
10.11.2004	6.1	Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux d'aménagement de la rue des Vergers, dressé par INTELEC, maître d'œuvre.

Le montant total des travaux s'établit à 56.132,00 € HT soit 67.133,87 € TTC y compris les sommes à valoir pour honoraires et frais divers.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention départementale au taux de 38% sur le montant HT.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée le plan de financement suivant :

- Subvention départementale (38%) : 21.330,16€
 - Autofinancement : 34.801,84 €
 - Avance TVA (autofinancée) : 11.001,87 €
- TOTAL TTC : 67.133,87 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avant-projet des travaux élaboré par le Bureau d'études INTELEC pour un montant total des travaux de 56.132,00 € HT soit 67.133,87 € TTC.**
- APPROUVE le plan de financement présenté.**

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention départementale de 38% sur le montant HT au titre du programme de voirie communale 2005.**
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention départementale.**
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif 2005, section Investissement.**

11.5. Frais d'affranchissement de la Promotion de la santé en Faveur des Elèves

Le Maire présente le tableau de répartition des frais d'affranchissement des courriers du Service de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves. Ces frais sont à la charge des Collectivités, selon l'effectif des enfants résidant la Commune. Pour l'année 2005, les frais d'affranchissement pour la Commune de WALDIGHOFFEN s'élèvent à 19,35 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présentés,

- APPROUVE les conditions de prise en charge de ces frais d'affranchissement.**
- AUTORISE le Maire à payer les frais d'affranchissement, soit 19,35 €**
- VOTE le crédit qui est à inscrire au compte 6067 du budget 2005.**

11.6. Subvention aux clubs sportifs en faveur des jeunes licenciés

Monsieur le Maire présente le barème de calcul de l'aide annuelle du Conseil Général au profit des associations sportives pour l'année 2005. Comme pour l'année 2004, deux associations sont concernées : le Cercle Sportifs Saints Pierre et Paul pour 88 jeunes, et l'Association Sportive de Waldighoffen pour 36 jeunes.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'accorder, au titre de l'année 2005, l'aide en faveur des jeunes licenciés sportifs, selon le barème fixé, à savoir :**
 - ↪ **Cercle Sportif Saints Pierre et Paul : 536,80 €**
 - ↪ **Association Sportive de Waldighoffen : 219,60 €**
- VOTE le crédit nécessaire sur le compte 6574 du budget 2005.**

11.7. P.V.R. rue des Perdrix – Consultation pour la maîtrise d'œuvre

M. Jean-Claude SCHIELIN présente les propositions reçues des 3 cabinets consultés :

- Bureau d'étude INTELEC : 8%
- Cabinet de géomètre OSTERMANN : 8%
- Bureau d'étude BEREST : 9%

Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 280.000 €.

Monsieur le Maire précise que l'opération d'aménagement proprement dit ne sera entamée qu'au vu de l'engagement effectif des riverains concernés à la participation financière qui sera fixée.

En effet, la nécessité de réaliser par ailleurs d'autres projets prioritaires pour la Commune, ne permet pas de pratiquer des avances de fonds sans retour d'amortissement proche. La mission concernée est donc, pour l'instant, ferme pour l'établissement de l'Avant Projet permettant le calcul de la participation, conditionnelle pour les autres éléments.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Considérant que le Cabinet OSTERMANN présente l'offre mieux-disante,

- DECIDE de confier l'exécution de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un P.V.R. rue des perdrix au Cabinet Rémi OSTERMANN pour un montant global de 22.400,00 € HT soit 26.790,40 € TTC, la tranche ferme étant constituée par l'Avant-Projet pour un montant de 3.136,00 € HT soit 3.750,66 € TTC.**
- APPROUVE l'offre présentée par le Cabinet Rémi OSTERMANN soit :**

- **Offre de prix** : est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois mo (février)

Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération

Comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1^{er} du CCAP

- **Calcul de rémunération** :

Catégorie de l'ouvrage : Infrastructure

Etendue de la mission : mission de maîtrise d'œuvre

Complexité de la mission : mission complète

- **Nature de l'engagement** :

Taux de tolérance pour l'engagement :

Premier engagement : 10% par rapport au coût prévisionnel des travaux HT

Deuxième engagement : 8% par rapport à la somme globale HT des contrats

de travaux dont les études d'exécution ont été

assurées par le Maître d'œuvre.

- **Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés à partir de la date de réception de notification du contrat, sont les suivants** :

Avant-projet (A.P.R.) : 4 semaines

Projet (P.R.O.) : 4 semaines

- AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- VOTE** les crédits nécessaires qui sont à inscrire au budget primitif 2005 sur l'article 2315 – opération 25 : PVR rue des Perdrix.

12. DIVERS

↳ Arbres : M. KUENY Raphaël informe que les branches mortes d'un arbre tombent sur la chaussée dans la rue du 19 novembre. Récemment, certaines sont tombées sur une voiture. L'entretien des arbres le long des routes départementales incombant au Département, la subdivision de l'Equipement de Ferrette en sera informée.

↳ Nids de poules : M. HEISLER Olivier rappelle les nombreux nids de poules dans la chaussée, rue de la République, suite aux travaux de pose des réseaux gaz et assainissement. Monsieur le Maire demandera aux services de la DDE d'intervenir.

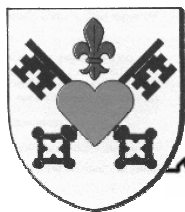
↳ Brigade verte : La discussion est ouverte par le Maire sur l'opportunité d'une adhésion au Syndicat Intercommunal. Une majorité nette se dégageant, la délibération correspondante sera présentée lors de la prochaine réunion.

↳ Spectacle Nathan Katz : Le Maire informe que la Compagnie du Lys souhaite présenter son spectacle concernant Nathan Katz à WALDIGHOFFEN. Le Maire propose d'attendre la fin des travaux dans la salle d'animation culturelle, pour que la représentation puisse être présentée dans cette salle.

↳ Toiture de l'église : M. NUSSBAUMER Michel informe que 20 tuiles ont dû être remises en place. Les réparations se font toujours par des bénévoles. Pour des mesures de sécurité, il serait préférable que ces travaux soient effectués par une entreprise. Un recensement des entreprises proches va être fait pour définir celle qui pourrait intervenir.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 00.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 24 mars 2005

Le 24 mars 2005, à 18h 30, le Conseil Municipal est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 18 mars 2005

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjointe, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Messieurs Dominique BILLAND, excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, excusé, Etienne GRIENENBERGER, procuration à Monsieur Olivier HEISSLER.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2005

Les Conseillers municipaux n'ayant pas reçu le rapport de cette séance avant cette réunion, le vote d'approbation est remis à la prochaine séance.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2004

2.1. Compte administratif 2004

Monsieur le Maire donne la parole à M. René EGLIN. Il présente le développement des ressources et des charges entre 2003 et 2004 :

	2003	2004	Observations
Total des ressources directes	957 135	954 128	La compensation de la taxe professionnelle a baissé
Total général des charges	664 200	635 716	Les frais de locations des bâtiments préfabriqués de l'école ont baissé et sont supprimés en 2005
Ressources d'investissements		1 489 817	Dont 289.367 € de subventions et 1.051.622 € d'emprunts
Dépenses d'investissements		2 194 068	

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004 dressé par Monsieur Henri HOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	230 471.92	230 471.92		163 982.89	230 471.92	394 454.81
Opérations de l'exercice	2 194 068.38	1 489 817.15	635 716.36	954 127.50	2 829 784.74	2 443 944.65
TOTAUX :	2 424 540.30	1 720 289.07	635 716.36	1 118 110.39	3 060 256.66	2 838 399.46
Résultats de Clôture	704 251.23			482 394.03	221 857.20	
Restes à réaliser	2 262 460.00	2 920 470.00			2 262 460.00	2 920 470.00
TOTAUX CUMULES :	4 687 000.30	4 640 759.07	635 716.36	1 118 110.39	5 322 716.66	5 758 869.46
RESULTATS DEFINITIFS :	46 241.23			482 394.03		436 152.80

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.2. Compte de gestion 2004

M. EGLIN René rappelle que le Compte de gestion, établi par le Comptable du Trésor de la Trésorerie de HIRSINGUE, est en tout point conforme au compte administratif.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Monsieur EGLIN René, Adjoint chargé des finances, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Le **CONSEIL MUNICIPAL** statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 482.394,03 euros, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	318 411,14
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	163 982,89
C) RESULTAT A AFFECTER	482 394,03
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2003 D001 besoin en financement R001 excédent de financement	704 251,00
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2003 Besoin de financement Excédent de financement	658 010,00
BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	46 241,00
REPRISE C = G + H	482 394,03
1) G – AFFECTATION EN RESERVES R1068 en investissement	299 704,00
2) H – REPORT EN FONCTIONNEMENT R003	182 690,03

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2005

M. EGLIN René souligne que le produit de la taxe professionnelle va augmenter à taux constant dans les années à venir grâce aux projets commerciaux actuellement en cours, même si le mode de calcul de cette taxe va être réformé.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux actuellement en cours.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré sur les taux d'imposition à appliquer à chacune des taxes directes locales,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent fixés à :

- ↳ **Taxe d'habitation : 9,49 %**
- ↳ **Taxe foncière (bâti) : 16,48 %**
- ↳ **Taxe foncière (non bâti) : 77,81 %**
- ↳ **Taxe professionnelle : 14,93 %**

5. BUDGET PRIMITIF 2005

M. EGLIN René résume les propositions du budget 2004 :

	Propositions budget 2004
SECTION FONCTIONNEMENT	
Total général des ressources stables	967 254
<i>Dont ressources réelles</i>	958 254
Total général des charges	681 157
<i>Dont charges à caractère général</i>	231 550
SECTION INVESTISSEMENT	
Ressources d'investissement	3 636 761
<i>Dont reste à réaliser</i>	2 157 570
Dépenses d'investissement	3 636 761
<i>Dont reste à réaliser</i>	2 262 460

Monsieur le Maire indique que, comme pour les années précédentes, il soumettra à nouveau au Conseil Municipal les différents projets, pour la prise de décision sur des éléments plus détaillés.

M. KUENY Raphaël remarque la quantité d'opérations où sont maintenus des restes à réaliser. Le Maire répond que quelques programmes sont repris annuellement pour éviter de reprendre des décisions pour des petits travaux tout le long de l'année, par exemple pour la réfection des trottoirs. D'autres programmes sont maintenus lorsqu'il s'agit d'opérations en cours d'achèvement, pour payer les dernières factures et percevoir les dernières subventions.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire concernant la section de fonctionnement**
- APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire concernant la section d'investissement**
- VOTE le budget 2005 tel qu'il est présenté.**

5.1. Utilisation des crédits de l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'utiliser comme suit les crédits inscrits à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget 2005, à savoir :**
 - ▼ Réception du 11 novembre et réceptions diverses à l'occasion de grands événements et cérémonies.
 - ▼ Achats de corbeilles garnies (fleurs, vins, friandises) à l'occasion de grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans et plus de 90 ans), de noces d'or ou de diamant visant les habitants de la Commune.
 - ▼ Acquisition de gerbes, fleurs et matériel divers à l'occasion de grands événements et cérémonies patriotiques.
 - ▼ Acquisition d'articles funéraires à l'occasion du décès d'un élu municipal ou d'un agent communal en activité ou en retraite, ainsi que la publication d'annonces dans la presse locale.
 - ▼ Acquisition de cadeaux et friandises pour le Noël des personnes âgées et des enfants des écoles primaires et maternelles.
 - ▼ Prise en charge du repas de Noël des personnes âgées de la Commune ainsi que des fournitures pour la décoration de la salle.
 - ▼ Prise en charge de la réception de Noël du personnel communal, de bénévoles et des membres du Conseil Municipal.
 - ▼ Prise en charge de spectacles, séance de cinéma ou d'un déplacement à l'occasion de fête de Noël des écoliers de la Commune.
 - ▼ Prise en charge du repas clôturant la séance budgétaire (élus et personnel).

6. AMENAGEMENT RUE DES VERGERS ET DU CHEMIN DU BUX – MARCHE NEGOCIE : ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil des résultats de l'appel d'offres relatif au projet d'aménagement de la voirie et des réseaux secs dans les rues des Vergers, du Bux, de l'Artisanat, des Champs et Impasse des Géraniums.

Les offres ont été notées selon les critères suivants :

1. Qualité technique et qualifications de l'entreprise (5 points)
2. Le prix (4 points)
3. Le délai des travaux (3 points)

6.1. Lot 1 : VOIRIE

Après négociation, les offres suivantes ont été présentées :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Notation			
			Qualité	Prix	Délai	total
DIETLIN	193 572,50	231 512,71	4	2	1	7
GTR	182 146,08	217 846,71	3	4	1	8
SCREG EST	187 292,41	224 001,71	5	3	3	11

La Commission d'appel d'offres, réunie préalablement ce même jour, a retenu l'entreprise SCREG pour le lot 1.
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'attribution du lot 1 – Voirie, à l'entreprise SCREG EST.**
- AUTORISE le Maire à signer le marché concernant le lot 1 : voirie, avec l'entreprise SCREG EST, pour un montant de 187.292,41 € HT soit 224.001,71 € TTC, et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- VOTE le crédit nécessaire qui sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2315 opération 36 et autorise le Maire à payer les dépenses.**

6.2. Lot 2 : RESEAUX SECS

Après négociation, les offres suivantes ont été présentées :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Notation			
			Qualité	Prix	Délai	total
LRE	91 448,13	109 371,96	5	3	3	11
SIREG	105 309,70	125 950,40	5	2	3	10
SODIELEC	89 200,00	106 683,20	5	4	3	12

La Commission d'appel d'offres, réunie préalablement ce même jour, a retenu l'entreprise SODIELEC pour le lot 2.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'attribution du lot 2 à l'entreprise SODIELEC BERGER.**
- AUTORISE le Maire à signer le marché concernant le lot 2 : réseaux secs, avec l'entreprise SODIELEC, pour un montant de 89.200,00 € HT soit 106.683,20 € TTC, et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- VOTE le crédit nécessaire qui sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2315 opération 36 et autorise le Maire à payer les dépenses.**

7. RENOVATION DE LA MAIRIE

7.1. Lot 4 : Menuiserie bois/alu : avenant n°02 au marché BILLAND MENUISERIE

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
01.09.2004	2.1	Attribution du lot n°04
18.02.2004	3.1	Approbation de l'avenant n°01

Le Maire présente le projet d'avenant n°02 relatif au marché du lot 4. Il s'agit de plus-values concernant la fourniture et la pose des portes d'entrée :

- Choix de mise en place de portes avec vitrage STADIP 44.2. : 996,00 € HT
- Fourniture et mise en place d'une gâche électrique, 2 bâtons de maréchal, 3 plats de finition extérieur : 570,00 € HT

Par contre, des travaux n'ont pas été effectués en dépenses contrôlées. La moins-value s'élève à 330,00 € HT.

Le montant des travaux supplémentaires est ainsi réduit à 1.236,00 € HT soit 1.478,26 € TTC.

Le montant total du marché est porté à 52.803,68 € HT soit 63.153,21 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie préalablement ce même jour a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant n°02, d'un montant de 1.236,00 € HT soit 1.478,26 € TTC, relatif au marché passé avec l'entreprise BILLAND MENUISERIES pour le lot 04 – menuiserie bois/alu.**
- DECIDE l'exécution des travaux supplémentaires.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°02 au marché conclu avec l'entreprise BILLAND MENUISERIE – Lot 4.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

7.2. Lot 7 : Electricité : avenant n°01 au marché DIETSCHY

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
04.12.2003	4.1.	Attribution du lot n°07

Le Maire présente le projet d'avenant n° 01 concernant le lot 7. Il s'agit de travaux relatifs aux installations des matériels électriques et informatiques ainsi que de la fourniture et la pose de luminaires supplémentaires sur la façade, non prévues sur le marché initial. La plus-value de ces travaux s'élève à 9.434,00 € HT.

Par contre, des travaux n'ont pas été effectués en dépenses contrôlées. La moins-value s'élève à 570,00 € HT.

Le montant des travaux en dépenses supplémentaires est ainsi réduit à 8.864,00 € HT soit 10.601,34 € TTC.

Le montant total du marché est porté à 20.905,00 € soit 25.002,38 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie préalablement ce même jour a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 8.864,00 € HT soit 10.601,34 € TTC, relatif au marché passé avec l'entreprise DIETSCHY A, lot n°07 - Electricité.**
- DECIDE de l'exécution des travaux supplémentaires.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°01 au marché conclu avec l'entreprise DIETSCHY, lot n°07.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

7.3. Lot 8 : Menuiserie bois : avenant n°02 au marché SCHWOB

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
04.12.2003	4.1	Attribution du lot n°08

Le Maire présente le projet d'avenant n°02 relatif au marché du lot n°08. Il s'agit de la fourniture et de la pose

- ▼ de plinthes en sapin : 625,20 € HT
- ▼ d'une porte à âmes pleines dans la salle des archives : 436,40 € HT

soit au total une plus-value de 1.061,60 € HT

Par contre, des travaux n'ont pas été effectués en dépenses contrôlées. La moins-value s'élève à 766,03 € HT.

Le montant total des travaux supplémentaires est ainsi réduit à 295,57 € HT soit 353,50 € TTC.

Le montant total du marché est porté à 2.147,99 € HT soit 2.568,99 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie préalablement ce même jour a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant n°02, d'un montant de 295,57 € HT soit 353,50 € TTC, relatif au marché passé avec l'entreprise SCHWOB BATIMENT SAS – lot 08 : menuiserie bois.**
- DECIDE l'exécution des travaux supplémentaires.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°02 au marché conclu avec l'entreprise SCHWOB BATIMENT SAS – Lot 08**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

8. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- ➔ **Section 7, parcelle n° 192, d'une contenance de 10,00 ares**

Maison d'habitation sise 5 rue des Ecureuils

Appartenant à M et Mme GUTSCHE Christophe

Acquéreurs : M MEISTER Pascal et Melle TESSIER Nathalie

- ➔ **Section 8, parcelle n° 274/121, d'une contenance de 2,52 ares**

- ➔ **Section 8, parcelle n° 310/121, d'une contenance de 0,84 ares**

Terrain non bâti au lieu-dit Treschenegerten

Appartenant à CBM SARL

Acquéreur : M EGLER Dominique

- ➔ **Section 3, parcelle n° 299/47, d'une contenance de 2,61 ares**

- ➔ **Section 3, parcelle n° 276/24, d'une contenance de 1,08 ares**

- ➔ **Section 3, parcelle n° 303/47, d'une contenance de 15,49 ares**

Locaux au rez de chaussée dans un bâtiment en copropriété – rue du Maréchal Joffre

Appartenant à Mme BAGARD Danielle et M ZAGULA Guy

Acquéreur : M RIEGERT Patrick

- ➔ **Section 1, parcelle n° 476/38, d'une contenance de 3,47 ares**

Terrain non bâti, rue des Vergers

Appartenant à Mme GROELL Brigitte épouse BECK

Acquéreurs : M LUTZ Romuald et Mlle KEPPI Marilyne

9. EQUIPEMENT RESEAUX GAZ

Monsieur le Maire présente le plan relatif aux projets d'extension des réseaux de gaz. Une réunion d'information avec les riverains concernés de la partie Nord du village aura lieu le 18 avril 2005. Les riverains des rues de la zone Sud seront conviés à une réunion qui aura sans doute lieu en juin 2005.

10. ECOLE : AMENAGEMENT DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de la directrice de l'école relative au renouvellement de la demande de dérogation pour l'aménagement de la semaine scolaire de 4 jours pour les trois années scolaires à venir : 2005 – 2008.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant que, suivant le résultat du sondage, la majorité des parents est favorable au maintien de l'horaire actuel (84,62%),

- EMET un avis favorable à la reconduction de la semaine de 4 jours pour une période de 3 ans à compter de la rentrée scolaire en septembre 2005.**

11. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enseignement musical est dispensé aux élèves de l'école primaire par un professeur d'enseignement artistique engagé à titre occasionnel. Il propose au Conseil Municipal de poursuivre cet enseignement jusqu'à la fin de l'année scolaire, par le biais du Centre de gestion.

Une réflexion est engagée au niveau de la Communauté de Communes Ill et Gersbach pour proposer ces activités dans le cadre du périscolaire à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis favorable à la mise à disposition par le Centre de gestion du Haut-Rhin, du professeur d'enseignement artistique, du 12 avril 2005 au 07 juillet 2005.**
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion du Haut-Rhin.**

12. DIVERS

12.1. Opération Géraniums 2005

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
16.5.2003	13.2	Décision de reconduction pluriannuelle de l'opération « Géraniums »

Monsieur le Maire propose de reconduire de l'opération de fleurissement pendant une durée limitée.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se référant à la délibération du 16 mai 2003,

- DECIDE de limiter la durée de l'opération « Géraniums » sur la période allant du 15 avril 2005 au 31 mai 2005.**

12.2. Rénovation de la Mairie – Equipement de photocopieurs

Monsieur le Maire présente deux projets d'équipement des locaux de la Mairie en photocopieurs. L'éclatement des bureaux sur 2 niveaux nécessite la mise en place de 2 appareils.

Deux variantes sont soumises au choix des élus :

- ▼ Option basse : 1 photocopieur 35/11 copies par minute au 1^{er} étage avec les fonctions déjà disponibles actuellement + 1 photocopieur noir et blanc 23 copies par minutes au rez de chaussée.
Coût de l'acquisition : 10 400 € HT
- ▼ Option haute : les mêmes fonctions de base avec :
 - ↳ fonction scanner et fax intégrées

- ↳ liaisons entre photocopieurs et ordinateurs
 - ↳ intégration d'un microprocesseur permettant d'optimiser la mise en réseau de la Mairie
 - ↳ fonction trieuse + agrafage
- Coût de l'acquisition : 17 549 €HT

Contrat de maintenance informatique : 69,50 € HT /mois

Monsieur le Maire indique que ces montants résultent d'une mise en concurrence élargie, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (procédure adaptée).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de retenir l'option haute permettant d'éviter les circulations de personnel entre étages et d'optimiser le service d'accueil à la population.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense qui sera imputée au compte 2313, opération 3 – Rénovation Mairie.**

12.3. Abattage de peupliers – impasse des Hirondelles

Le Maire présente un devis fourni par l'entreprise Alain Grosshans Paysages. Il s'élève à 9.500 € HT soit 11.362 € TTC pour l'abattage de 8 peupliers.

Il est proposé de vérifier l'emplacement exact des arbres – terrain communal ou privé – et de remettre l'opération à l'automne après connaissance de toutes les données nécessaires.

12.4. Eclairage public – rue des Ecureuils

Le Maire présente le devis de la Société ENCER, d'un montant de 5.025,50 € HT, relatif aux travaux de pose du réseau d'éclairage public en souterrain et l'installation de 3 candélabres dans la rue des Ecureuils.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les travaux de pose de l'éclairage public dans la rue des Ecureuils en continuité des travaux exécutés par cette entreprise dans le cadre du PAE rue de Ferrette.**
- APPROUVE le devis présenté par la Société ENCER, d'un montant de 5.025,50 € soit 6.010,50 € TTC.**
- APPROUVE la passation d'un avenant au marché ENCER sur le PAE rue de Ferrette.**

12.5. Informations

➔ Signalisation routière : M. EGLIN Jean-François rappelle qu'une étude a été faite par des conseillers municipaux pour une amélioration de la signalisation, et demande que ce projet soit concrétisé.

➔ Sécurité – rue de Willer : M. EGLIN Jean-François informe qu'un regard situé dans la partie haute de la rue de Willer est mal recouvert et présente un danger pour les véhicules et les piétons. Le Maire lui indique qu'il va être procédé au remplacement du couvercle.

➔ Rénovation de l'église : M. NUSSBAUMER Michel s'informe sur l'évolution de ce projet. Le Maire répond que ce projet n'est pas prioritaire et débutera en temps voulu.

➔ Benne déchets verts : M. CHRETIEN Serge demande quand la future plate-forme sera opérationnelle. Le Maire lui répond que cela est prévu cette année. Cependant, suite aux manques de civisme de certaines personnes qui y jettent d'autres déchets, ou bien les déposent à côté, la plate-forme pourrait être clôturée et ouverte uniquement sous surveillance à des heures précises.

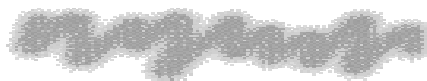
➔ G.B.S. : M. KUENY Raphaël donne lecture de sa réponse au G.B.S. suite à la parution d'un article dans le bulletin communal n°63. Il demande que ce courrier paraisse dans le prochain bulletin communal. Monsieur le Maire donne son accord.

→ Chaussée : M. CHRETIEN Serge rappelle le problème formé par le déchaussement des pavés dans le croisement entre la RD 463 et la RD9bis. La remise en place régulière des pavés ne résoudra pas le problème.

→ Salle polyvalente – Expo Habitat : M. HEISLER Olivier s'indigne du fait que le G.B.S. a été autorisé à percer deux trous d'évacuation de fumée dans les murs de la salle polyvalente.

→ Panneaux de rues : M. HEISLER Olivier demande la mise en place des panneaux de rues dans les rues nouvellement créées.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 40.



Deux événements en juin :

→ Le dimanche 5 juin à 17 h : Concert au profit de la rénovation de l'église

Dans le cadre de son 110ème anniversaire, la **Musique Concordia** de Waldighoffen en lien avec le **Conseil de Fabrique**, organise dans l'église Sts Pierre et Paul un **concert exceptionnel** à ne pas manquer avec :



- ↳ l'ORCHESTRE 'CONCORDIA' bien sûr
- et
- ↳ le CHŒUR D'HOMMES de BLOTZHEIM

Entrée libre – Panier



→ Le dimanche 12 juin : Marché aux puces organisé par le Basket Club et l'association « Temps Libre »

Avec toujours de nombreux exposants et la possibilité de se nourrir et de se désaltérer sur place !





Réponse a M. HEINIS F., président du G.B.S. suite à la parution „Droit de réponse“ dans le vivre a Waldighoffen, n°63 de février 2005.

Quelle ne fut pas ma surprise de lire un récapitulatif de dons et frais engagés depuis 1987 par le G.B.S. et me mettant directement en cause à propos d'un débat sur le financement des futurs travaux de rénovation de l'Eglise de Waldighoffen.

Mais M. Heinis, pourquoi une réponse aussi agressive ?

En tant que conseiller municipal, j'avais tout simplement émis le vœux que le G.B.S. pourrait faire profiter notre village de quelque bénéfice et ainsi, diminuer le poids des factures dettes pour ces travaux importants. Il est vrai que mes propos ont pu être mal interprétés et que le G.B.S. reste biensûr maître de sa gestion.

Ce serait cependant un juste retour des choses en compensation de la gêne occasionnée à certains riverains et au manque à gagner pour plusieurs commerces durant l'expo habitat.

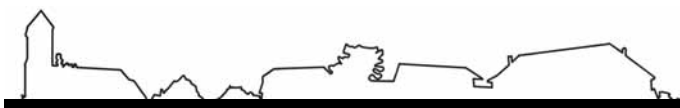
Je suis vraiment ravi pour toutes les associations bénéficiant de votre générosité en espérant que cela continue encore longtemps pour elles, ainsi que pour la notoriété de Waldighoffen.

KUENY Raphaël
Conseiller Municipal

Avec cette réponse de M. Raphaël KUENY , Conseiller Municipal, à M. Fernand HEINIS, Président du GBS, organisateur de l'Expo-Habitat, nous mettons un terme au débat soulevé dans le cadre du Bulletin Communal.

Chaque partie aura ainsi pu apporter son point de vue comme il l'aura souhaité.

Votre Maire Henri HOFF



Etat civil ...

Naissances

Le 2 février 2005

ENDERLIN Héléna Soraya de **ENDERLIN Michael** et **MULLER Carole**

Le 9 février 2005

KRAEMER Noémie Marguerite Mireille de **KRAEMER Moïse** et **LAFERTIN Angélique**

Le 19 février 2005

ROUSSEL Aymerik Sean de **ROUSSEL Franck** et **GEORGES Myriam**

Le 2 mars 2005

WUNENBURGER Jade de **WUNENBURGER Guy** et **GRIENENBERGER Anne**

Le 9 mars 2005

WILHELM Maxence Alain de **WILHELM Jean-Yves** et **SCHERRER Sandrine**

Le 4 mai 2005

PFLIMLIN Lorine de **Jean Christophe PFLIMLIN** et **Evelyne MUFF**



Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveau-nés.

Mariage



Le 12 février 2005

Frédéric RIETH et **BREUER Laïla** domiciliés à **WALDIGHOFFEN**

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux jeunes époux.

Décès

Le 1^{er} mars 2005

BURGER épouse FISCHER Odile née le 10 septembre 1927 à **WALDIGHOFFEN**

Le 25 mars 2005

ARIENTI Inès née le 30 novembre 1921 à **HUSSIGNY-GOBRANGE**

Le 23 avril 2005

LITZLER épouse GRAUSSE Hélène née le 3 octobre 1927 à **OBERDORF**

Le 1^{er} mai 2005

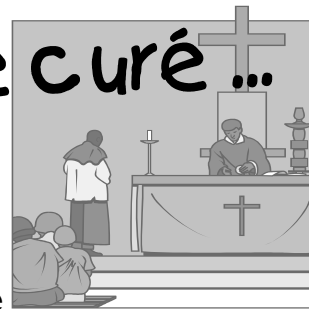
GRAUSSE Serge né le 3 octobre 1952 à **ALTKIRCH**



Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs très sincères condoléances.



Jubilé de rubis de notre curé ...



Le dimanche 3 juillet 2005, nous fêterons les **40 années de prêtrise de notre curé l'abbé François Guy**, chargé de nos trois paroisses, Durmenach, Roppentzwiller et Waldighoffen depuis le mois d'octobre 1989.

Nous profiterons de la fête des saints apôtres Pierre et Paul pour lui dire notre attachement.

Né le 17 mars 1933 à Colmar et troisième d'une famille de cinq enfants, l'abbé François Guy a été ordonné prêtre le 29 juin 1965, le jour de la fête des Saints apôtres Pierre et Paul, en la cathédrale de Strasbourg par Mgr. Weber.

Il célébra sa Première Messe, le Dimanche 11 juillet 1965, en la paroisse Notre Dame de la Paix à Colmar.

Vicaire à la paroisse Ste Famille de Schiltigheim pendant 8 années puis 2 années à St Léger de Guebwiller, 14 années chargé des paroisses de Steinbrunn le Bas et le Haut, ainsi que de Bruebach, l'abbé François Guy prend la succession de la dynastie des curés Ditner (120 ans de curés Ditner, « de père en fils », dicit Antoine Ditner), le 22 octobre 1989 à Waldighoffen.

Au départ cela n'a pas été facile à l'abbé Guy, ni aux paroissiens; il fallait nous engager davantage, car nous avons formé ensemble une INTERPAROISSIALITE.

Au bout de 16 ans d'activité dans notre communauté de paroisses, nous avons su nous adapter et nous adopter, pour construire ensemble l'Église d'aujourd'hui.



Le curé François GUY dans son église, le jour du 100^e anniversaire de la Chorale

Toutes et tous sont invités à entourer notre curé pour son Jubilé

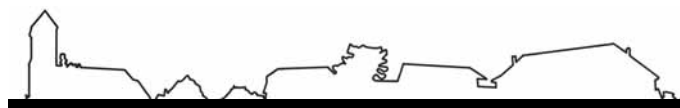
Dimanche 3 juillet à 15 heures

en l'église de Waldighoffen.

Le verre de l'amitié sera servi après la célébration interparoissiale dans la nouvelle salle culturelle du groupe scolaire.

Michel NUSSBAUMER
Conseil de Fabrique

Anniversaires ...



Juillet



01.07 :	Monsieur HENGY Antoine, né en 1932	73 ans
	Monsieur BOEHRER Roger, né en 1933	72 ans
	Monsieur STRAUB Jean-Pierre, né en 1934	71 ans
03.07 :	Madame GUTKNECHT – KIRSCHER Marie, née en 1933	72 ans
04.07 :	Monsieur DISSER Aloyse, né en 1932	73 ans
05.07 :	Madame WALLISER – SCHMITT Lina, née en 1919	86 ans
11.07 :	Madame MUNCH – FREY Maria, née en 1928	77 ans
12.07 :	Monsieur DIETSCHY André, né en 1927	78 ans
	Madame SCHOENIG – MUNCK Marthe, née en 1934	71 ans
13.07 :	Monsieur KOCH Gaston, né en 1935	70 ans
15.07 :	Monsieur BUBENDORF Fritz, né en 1925	80 ans
16.07 :	Monsieur WEIGEL André, né en 1929	76 ans
18.07 :	Monsieur BOEGLER Robert, né en 1934	71 ans
20.07 :	Madame BURGER – GROELL Suzanne, née en 1927	78 ans
26.07 :	Madame NOPPER-MONNET Waltraud, née en 1932	73 ans
27.07 :	Monsieur SCHERRER Georges, né en 1935	70 ans
28.07 :	Monsieur BRAND Adolphe, né en 1923	82 ans
29.07 :	Monsieur FAVRE Ulysse, né en 1921	84 ans
	Monsieur ZELLER Etienne, née en 1934	71 ans

Août



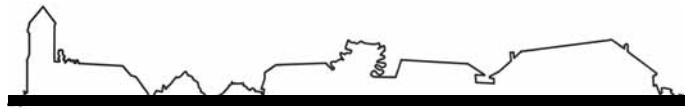
07.08 :	Monsieur KUBLER Paul, né en 1931	74 ans
	Madame SPRINGINSFELD-GROSHEITSCH Louise, née en 1932	73 ans
12.08 :	Madame SCHMITT – SAUNIER Alphonsine, née en 1913	92 ans
14.08 :	Madame KUBLER – EGGENSPIELER Hélène, née en 1923	82 ans
18.08 :	Monsieur GANSER Bernard, né en 1931	74 ans
23.08 :	Madame KUNTZ – GROELL Jeanne, née en 1931	74 ans
28.08 :	Madame BURGER – BAEUMLIN Marguerite, née en 1928	77 ans
30.08 :	Madame GROSHEITSCH Rosa, née en 1923	82 ans
31.08 :	Madame SOEHNLEN – RICHART Paulette, née en 1933	72 ans

Septembre



05.09 :	Madame WELKER – SCHMIDLIN Paulette, née en 1927	78 ans
08.09 :	Madame GSCHWIND – BRUNNER Maria, née en 1919	86 ans
	Monsieur ERB Marius, né le 1934	71 ans
11.09 :	Monsieur HENLIN Paul, né en 1930	75 ans
14.09 :	Monsieur SCHMIDLIN Aimé, né en 1921	84 ans
17.09 :	Madame BURGER – FISCHER Odile, née en 1927	78 ans
18.09 :	Monsieur MUNCK Gérard, né en 1930	75 ans
22.09 :	Madame HABY – SCHUR Mireille, née en 1927	78 ans
23.09 :	Madame KLENE – FAVRE Olga, née en 1924	81 ans
	Monsieur BAEUMLIN Antoine, né en 1934	71 ans
24.09 :	Madame GRIENENBERGER – WEIGEL Mathilde, née en 1922	83 ans
25.09 :	Monsieur NUSSBAUMER Walter, né en 1932	73 ans

En bref ...



UN CABINET D'AVOCATS À WALDIGHOFFEN



Deux avocats, Maître Marc MULLER et Maître Marc STAEDLIN, du Barreau de Mulhouse, ont installé leur cabinet dans notre village, 5, place Jeanne d'Arc.

ALLÔ SENIORS 68

Vous avez des questions ?

« Allô Seniors 68 », un service à votre écoute.



La mission d' « Allô Seniors » est d'informer et d'orienter les retraités, les personnes âgées et leurs proches.

Cette ligne téléphonique, unique dans le Haut-Rhin, est accessible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Allô Seniors, c'est :

➔ Un seul numéro pour répondre à toutes vos questions :

En appelant le **03 89 32 78 88**, des professionnels de la gérontologie vous donnent des informations précises, actualisées et adaptées à vos besoins.

➔ Un service simple, facile d'accès et gratuit (hors coup de fil) :

Depuis chez vous et dans tout le département, une conseillère vous répond immédiatement.

➔ Un accueil agréable, convivial et respectueux de votre anonymat :

Allô Seniors, c'est aussi un moment d'écoute et de dialogue pour vous aider à poursuivre votre propre démarche et à trouver le bon interlocuteur.

Depuis sa création en novembre 2002, l'équipe d'Allô Seniors a répondu à plus de 4500 questions et renseigné plus de 2000 personnes. (En 2004, 10% des appels sont provenus de professionnels de secteurs médicaux ou sociaux.)

Spécialement formée en gérontologie, l'équipe d'Allô Seniors vous propose des solutions précises et vous explique les démarches à effectuer.

Alors, que vous désiriez une information pour vos parents, un renseignement pour vos amis, voisins âgés, ou encore pour vous-même ... n'hésitez pas, contactez Allô Seniors au 03 89 32 78 88 ou par e-mail à alloseniors@apa.asso.fr.

ASSOCIATION AVENIR DYSPHASIE D'ALSACE

**Trouble sévère du développement
du langage : DYSPHASIE**

Votre enfant est-il concerné ?

« Le plus couramment, les parents s'inquiètent car l'enfant parle peu ou pas du tout. Son discours reste monosyllabique, pauvre et mal structuré. Les mots sont remplacés par des gestes, parfois des exclamations, onomatopées, bruits, mimiques ou écholalies. L'enfant cherche à se faire comprendre, peut même être considéré comme bavard, mais au fil des discours il omet, déplace, substitue des mots à d'autres »



Vous cherchez une écoute, un accueil, une aide ? Des parents concernés ?

Vous pouvez contacter notre permanence téléphonique tous les mardis de 19h à 21h ou sur rendez-vous téléphonique au : 03.88.78.37.79

Ou envoyer un message électronique : avenirdysphasie.alsace@wanadoo.fr

Familles relais dans le Haut-Rhin :

HUMBLOT Annick
40, rue de Bretagne
68840 PULVERSHEIM
03.89.83.62.76
et
HOULES Annick
106a, rue Principale
68500 BERRWILLER
03.89.76.76.68

Association loi 1908 déclarée au Tribunal d'Instance de Strasbourg (Volume 77, folio n° 297)

Membre de la fédération des troubles de langage et des apprentissages (FLA)

Membre Associé de la Fédération Nationale pour l'Accompagnement Scolaire des Elèves Présentant un Handicap (FNASEPH)
SIRET : 452 638 349 00012



INFORMATION DE LA PAIO D'ALTKIRCH



A la recherche :

- de baby-sitter ?
- de baby-sitting ?

Qui peut garder mon animal ?



Venez vous renseigner à la PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) du Sundgau à ALTKIRCH (Tél 03.89.08.96.71)



En bref ...

BILAN : LA LIGUE CONTRE LE CANCER -



HAUT-RHIN

Le cancer est la cause de 180 000 décès par an, avec un record pour la mortalité prématurée avant 65 ans.

En France, ce taux est le plus élevé d'Europe et c'est pour cela qu'il existe depuis peu des campagnes de prévention au niveau national. La France bénéficie d'un des meilleurs services aux malades, une fois la maladie dépistée.

L'année dernière, la Ligue a versé 100 000€ à des équipes de recherche labellisée (1 de ces 4 laboratoires se trouve à STRASBOURG), réparties sur toute la France. Des « cartes d'identité » sont ainsi effectuées pour chaque tumeur, afin de pouvoir mieux adapter les traitements.

Ce que vos dons ont permis de financer :

- ➔ **160 000€ au Centre Hospitalier de Mulhouse, attribués pour son service radiothérapie** (radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité).
- ➔ **Deux postes d'assistantes sociales créées aux hôpitaux de Colmar et Mulhouse** dont la fonction est d'assurer la transition entre la sortie de l'hôpital et le retour au domicile.
- ➔ **Une cellule de soutien psychologique** composé de 2 personnes a été créée, aux hôpitaux de Colmar et Mulhouse.
- ➔ **Deux postes de sociaux esthéticiennes** seront créés courant 2005 aux hôpitaux de Colmar et Mulhouse.

Le Haut-Rhin est le département le plus généreux au moment des quêtes, suivi de près par la Corrèze.

Le Professeur REYS, Président de la Ligue Contre le Cancer de Colmar, s'est vu remettre le 13 avril dernier un trophée des mains du Président de la République.

Le département du Haut-Rhin compte 46 500 adhérents contre 11 000 dans le Bas-Rhin et 23 000 à PARIS qui ne fait pas de quête à domicile.

Dans un souci de transparence, trois Administrateurs de la Chambre des Comptes se chargent de contrôler la Ligue.

Pour toute question, un numéro à retenir : **CANCER – INFO – SERVICE**
0810 110 101

www.ademas.fr, site financé à 80% par l'Etat et 20% par la Ligue.

Déduction de 60% pour les dons de plus de 8€ sur la déclaration de revenus.

Il y a dans le Haut-Rhin 1 767 quêteuses, qui collectent des dons destinés au département lui-même.

Merci à toutes des quêteuses de WALDIGHOFFEN, sous la responsabilité de Françoise JERMANN.

Résultat de la quête 2005 à WALDIGHOFFEN :
5 932.50 €. Merci de votre générosité.



AMÉLIORATION DE VOTRE

LOGEMENT :

DES AIDES FINANCIÈRES À VOTRE DISPOSITION

Certains travaux d'amélioration effectués chez les particuliers peuvent être subventionnés. Malheureusement, la complexité toujours croissante des démarches de demandes d'aides décourage parfois ceux qui pourraient en bénéficier.

C'est pourquoi le PACT du Haut-Rhin, Groupe Domial, propose une démarche globale appelée **AMO ANAH**, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'Amélioration de l'Habitat.

Il s'agit d'un service proposé aux propriétaires occupant leur logement ainsi qu'aux propriétaires bailleurs, permettant de les accompagner tout au long de leur démarche d'amélioration de leur logement :

- Visite des locaux,
- Formalisation d'un plan de financement,
- Recherche de financements,
- Mobilisations de subvention (ANAH, caisse de retraite ...)

Le propriétaire qui fait appel au PACT du Haut-Rhin, Groupe Domial, bénéficie des compétences et de l'expérience technique et financière acquises depuis de nombreuses années en matière d'habitat.

Le PACT du Haut-Rhin propose également pour les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans leur résidence principale des prêts à taux préférentiels sur fonds du conseil Général du Haut-Rhin. Ces prêts très avantageux permettent de financer des travaux d'amélioration et de rénovation courante. Particularité intéressante, il est possible de faire financer les **matériaux** et fournitures des travaux d'amélioration réalisés par soi-même.

Renseignements PACT du Haut-Rhin :

- Agence de Mulhouse :
03 89 56 68 00
- Agence de Colmar :
03 89 20 79 50



Démarches administratives...

☐ Documents d'identité :



1. Carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité (CNI) est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité française. En cours de validité, elle permet l'entrée dans certains pays sans avoir besoin d'un passeport. Toute personne de nationalité française, quel que soit son âge, peut se faire établir une carte d'identité. Sa durée de validité est 10 ans et sa délivrance est gratuite depuis le 1er septembre 1998.

⇒ Comment l'obtenir ?

En vous présentant à la mairie avec les documents nécessaires.

⇒ Les documents à fournir :

Pour une première demande de CNI sécurisée ou un remplacement (perte, vol ou détérioration..) :

- ▼ le formulaire de demande de CNI rempli avec vous en Mairie, en lettres majuscules et à l'encre noire
- ▼ 2 photos d'identité (35 x 45 mm) de face, tête nue, récentes, identiques et sur fond clair (la Sous-Préfecture refuse systématiquement les photos qui ne sont pas faites par un photographe ou photomaton)
- ▼ 1 extrait d'acte de naissance à demander au lieu de naissance
- ▼ 1 justificatif récent de domicile (par exemple : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone..)

Pour un renouvellement ou une modification de CNI sécurisée :

- le formulaire de demande de CNI rempli avec vous en Mairie, en lettres majuscules et à l'encre noire
- 2 photos d'identité (35 x 45 mm) de face, tête nue, récentes, identiques et sur fond clair
- 1 justificatif récent de domicile (par exemple : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone..)
- votre ancienne CNI

⇒ Délai d'obtention : Environ 3 semaines (le délai peut être rallongé à l'approche de périodes de vacances)

2. Passeport

Le passeport est un document officiel qui permet à tout citoyen de voyager. Il peut aussi servir de pièce d'identité et est exigé pour entrer dans la plupart des pays étrangers. Toute personne de nationalité française, quel que soit son âge, peut solliciter la délivrance d'un passeport.

Si votre passeport est en cours de validité, la procédure de renouvellement est gratuite. Lors du retrait du passeport, la présence du demandeur est obligatoire (même pour un mineur).

⇒ Comment l'obtenir ?

En vous présentant à la mairie avec les documents nécessaires.

⇒ Les documents à fournir :

Inscription d'enfants de moins de 15 ans :

- ♦ le formulaire de demande de passeport rempli avec vous en Mairie, en lettres majuscules et à l'encre noire
- ♦ 2 photos par enfant de face, tête nue, récentes, identiques et sur fond clair
- ♦ livret de famille et photocopie du livret de famille (pages des parents et enfants) et, s'il y a lieu : du jugement de divorce ou de séparation, déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale dans la famille naturelle ou acte de communauté de vie.



Démarches administratives...

Pour une première demande ou un renouvellement (personne majeure) :

- ♦ le formulaire de demande de passeport rempli avec vous en Mairie, en lettres majuscules et à l'encre noire
- ♦ 2 photos d'identité (35 x 45 mm) de face, tête nue, récentes, identiques
- ♦ ancien passeport (à défaut une déclaration de perte ou de vol)
- ♦ si votre passeport est périmé depuis plus de 2 ans : original et photocopie de la CNI en cours de validité ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète et pièce avec photo
- ♦ 1 justificatif de domicile (par exemple : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone...)
- ♦ 60 euros en timbres fiscaux

Première demande pour un mineur :

- ♦ livret de famille et photocopie du livret de famille (pages des parents et des enfants) et, s'il y a lieu : jugement de divorce + photocopie
- ♦ 2 photos d'identité (35 x 45 mm) de face, tête nue, récentes, identiques
- ♦ la pièce d'identité du représentant légal
- ♦ 1 justificatif de domicile (par exemple : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone...)
- ♦ 30 euros en timbres fiscaux

En cas de modification d'état civil :

- ♦ livret de famille
- ♦ photocopie d'un justificatif de domicile
- ♦ suite au mariage : un acte de mariage
- ♦ suite au décès : un acte de décès
- ♦ suite au divorce, pour garder le nom marital : photocopie du jugement de divorce

⇒ **Délai d'obtention :** 2 semaines (le délai peut être rallongé à l'approche de périodes de vacances)

☐ Naissance / Reconnaissance

1. Déclaration de naissance

La déclaration de naissance d'un enfant est obligatoire pour tout enfant, légitime ou naturel (couple non marié). Elle donne lieu à la rédaction d'un acte d'état civil.

Qui peut déclarer une naissance ?

Le père ou un membre majeur de la famille, muni :

- de la déclaration d'accouchement établie par le médecin ou la sage-femme
- du livret de famille lorsque celui-ci existe
- et d'une pièce d'identité de chaque parent

Quand ?

Dans les trois jours qui suivent l'accouchement.

Où ?

A la mairie du lieu de naissance, devant l'officier d'état civil.



2. Reconnaissance

C'est une démarche volontaire et officielle ayant pour but d'établir la filiation maternelle et paternelle d'un enfant naturel.

Qui peut reconnaître un enfant ?

- sa mère naturelle
- son père naturel

Quand ?

- soit avant la naissance
- soit lors de la déclaration de naissance
- soit après la naissance, sans limite de délai

Où ?

- Au service de l'Etat Civil de toutes les mairies : quel que soit le lieu de naissance de l'enfant ou le domicile des parents, sur simple présentation d'une pièce d'identité et d'une copie de l'acte de naissance de l'enfant
- ou devant un notaire

Démarches administratives...

▣ Etat Civil

1. Actes d'état civil

Les actes d'état civil ne peuvent être délivrés que pour les personnes nées à Waldighoffen, sur présentation de la carte nationale d'identité ou du livret de famille.

Les demandes doivent être formulées à la Mairie.

2. Suppression des fiches d'état civil

Depuis le 28 décembre 2000, les fiches d'état civil sont supprimées.

La présentation de l'original ou d'une photocopie de votre carte d'identité ou livret de famille doit suffire.

▣ Décès

Qui peut déclarer un décès ?

- l'entreprise de Pompes Funèbres
- un parent
- un employé de l'établissement où est intervenu le décès
- un officier de police judiciaire
- toute personne possédant les renseignements d'état civil du défunt

Quand ?

Dans les 24 heures (dimanches et jours fériés non compris)

Pièces à présenter :

- certificat médical délivré par le médecin qui a constaté le décès
- livret de famille ou extraits de naissance, de mariage ou en dernier lieu pièces d'identité du défunt

Où ? A la mairie du lieu du décès

▣ Mariage

Pour se marier, les futurs époux doivent être âgés d'au moins 18 ans pour les hommes et d'au moins 15 ans pour les femmes.

En dessous de cet âge, les mineurs doivent obtenir une dispense d'âge délivrée par le Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance, 44 av. Robert Schuman à Mulhouse.

L'un des deux conjoints doit être domicilié ou résider sur le lieu du mariage.

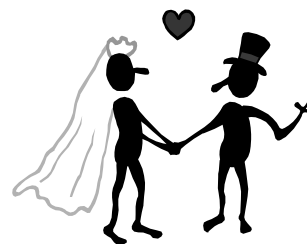
Où faut-il s'adresser ? A la mairie.

Le jour définitif de la cérémonie ne pourra être fixé qu'après vérification des pièces déposées.

Les documents à fournir :

Vous devrez fournir pour chacun des futurs époux, au moins 3 semaines (ou 2 mois en cas de publication à l'étranger) avant le mariage :

- une copie de l'acte de naissance (datant de moins de 3 mois au moment du mariage)
- un certificat d'examen médical prénuptial (datant de moins de 2 mois au jour de la publication des bans)
- une pièce d'identité
- une attestation sur l'honneur de domicile et un justificatif de domicile (EDF, quittance de loyer...)
- la liste des témoins (2 minimum, 4 maximum, obligatoirement majeurs)



Cas particuliers :

- Copie intégrale de l'acte de naissance du ou des enfants, datant de moins de 3 mois au moment du mariage
- S'il y a un contrat de mariage : le certificat de contrat du notaire
- Conjoint divorcé : extrait d'acte du précédent mariage
- Conjoint veuf : extrait d'acte de décès du précédent conjoint

Si vous n'êtes pas français :

Il vous sera aussi demandé de fournir :

- un certificat de célibat ou de non-remariage
- un certificat de coutume
- un certificat de capacité matrimoniale à demander dans votre pays d'origine ou au consulat
- une carte de séjour.

Démarches administratives...

☐ Autorisation de sortie de territoire

Elle est indispensable pour tout mineur de nationalité française qui voyage en l'absence de ses parents en dehors du territoire métropolitain et qui n'a pas de passeport personnel valide. Elle est délivrée par la mairie du domicile de l'enfant et valable durant 5 ans maximum.

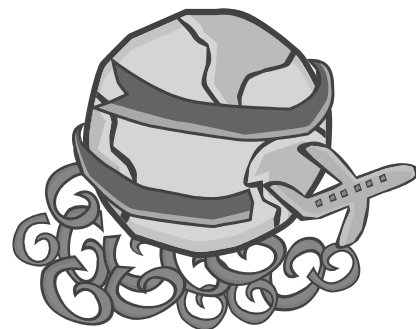
Pour les enfants dont les parents sont mariés, il faut fournir :

- le livret de famille
- la carte nationale d'identité de l'enfant
- la carte nationale d'identité du parent qui se déplace

Pour les parents divorcés, un jugement de divorce est à présenter en plus de ces documents.

Pour les parents non mariés, la mère est habilitée à faire seule la demande. Quant au père, un jugement du tribunal lui sera réclamé.

Pour les enfants de nationalité étrangère, c'est le consulat qui délivre cette autorisation.



☐ Affaires militaires



Le nouveau service militaire :

Tout citoyen de nationalité française âgé de 16 ans, garçon ou fille, doit désormais se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent le jour de son 16^{ième} anniversaire.

Comment se faire recenser ?

Présentez vous à la mairie.

Les documents à fournir :

Munissez vous :

- ⤴ d'une pièce d'identité
- ⤴ du livret de famille
- ⤴ du certificat de nationalité si vous êtes naturalisé.

Après votre recensement, une attestation vous sera remise. Gardez-la bien précieusement.

Appel de préparation à la défense :

Il s'agit d'une journée obligatoire, à laquelle vous devez participer avant 19 ans.

Vous ferez alors connaissance avec l'institution militaire (3 dates au choix vous seront proposées).

A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis. Les données du recensement serviront à l'INSEE pour l'inscription automatique sur les listes électorales.

Certificat et attestation de recensement :

Conservez les absolument. Ces deux documents vous seront indispensables pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., BAC, permis de conduire ...).



Castroville et Waldighoffen ...

Un peu d'histoire :

En 1836, le Texas gagne sa guerre d'indépendance. Mais il faut peupler le pays ! L'un des **empresarios** (ce sont des promoteurs à qui l'on a donné la concession de vastes territoires, à charge pour eux de décider des familles à venir s'y installer) est **français**.

Henri Castro, ancien garde impérial et consul de France au Rhode Island, obtient un contrat au début de 1842 : il doit faire venir **600 personnes**, couples ou mâles célibataires, dans les trois ans qui suivent. Les célibataires recevront 128 hectares, les couples le double. Sous réserve d'avoir construit une maison, de cultiver au moins six hectares et de résider sur sa terre, un émigrant en devient automatiquement propriétaire : en avance sur les Etats-Unis, le Texas fait ce qu'a toujours demandé David Crockett lorsqu'il était député.

Castro part pour la France, et se met en quête d'émigrants : il a une concession de plus de 400000 hectares à l'ouest de San Antonio. Il réussira à faire venir 2100 colons. **C'est en Alsace, dans la région de Mulhouse, qu'il a le plus de succès.**

Mais l'affaire n'est pas si simple. "*Un bon tien vaut mieux que deux tu l'auras*" : l'attrait de terres peu chères est-il suffisant pour abandonner sa famille, ses amis, ses coutumes ? Et si peu que l'on possède en Alsace, qu'a-t-on à gagner dans ce Texas désert, sans villes importantes, avec un gouvernement lointain, des voies de communication sommaires et le risque permanent des indiens ?

Castro sait "dorer la pilule". Moins d'un an après la signature du contrat, les premiers colons débarquent à Galveston. Castro est toujours en France. Rien n'est prêt : lorsqu'il revient, certains l'attendent depuis plus d'un an et demi ! La colère gronde !

Pour satisfaire les Alsaciens, Castro doit acheter un supplément de terrain plus proche de la grande ville, et le **3 septembre 1844, un petit bout de France s'installe au bord de la Medina, 40 kilomètres à l'ouest de Bexar (aujourd'hui San Antonio), avec ses savoir-faire, ses habitudes, sa langue, sa religion.**

Encore aujourd'hui, le village montre l'attachement de ces Alsaciens à leurs traditions : avec son église Saint Louis, ses maisons aux toits à pentes inégales, sa rue de Paris et son ancien moulin transformé en auberge, aujourd'hui classé monument historique, Castroville est probablement l'endroit le moins texan du Texas.

La langue s'est maintenue, bien que de moins en moins de jeunes la parlent, comme il en est des dialectes en France. Eloignés d'Alsace pendant 160 ans, les habitants, fiers de leurs origines, ont réappris les danses traditionnelles, et le groupe des « Alsatian Dancers » offre un spectacle pour la Saint Louis.

Le petit groupe de personnes qui a fondé le village va grandir rapidement : en 1884, la bourgade a 1000 habitants. Puis la population diminuera, pour se remettre à croître après la Seconde Guerre Mondiale : elle dépasse aujourd'hui 2000 personnes.

Au milieu du village, non loin de l'église, une stèle rappelle les noms des chefs de famille qui ont fondé Castroville. Ci-contre les noms de ces pionniers.

Certains de ces patronymes existent à Waldighoffen.

Ni américaine, ni hispanique, ni allemande, Castroville fait partie de ces quelques villes américaines qui ont une personnalité à part. A travers les ans, les siècles, elle conserve un petit goût de France.

Premiers Colons :

Jean Baptiste Lecomte - C.F. Macles - Durs
Spani - Théodore Gentilz - XR Clovis Chappoy - Ovide Reseg - Aug. Fréteillère - C.L. Haass - Léopold Ménétrier - J.S. Bourgeois - Théophile Mercier - Jos. Discher - Louis Hoch - Antoine Gully - Xavier Jung - Geo. Cupples - Louis Graf - Jacob Zinsmeyer - Chas Goubaud - Philip Schneider - Jean Stefan - Jean Faivre - Johannes Haller - Joseph Burell - Jean Marie Resec - Jos. Haegelin - Jacob Haby - Jean Nicolas Fourgeaux - Joseph Marc-Anton Gsell - Denis Boileau - Sax Gaspard - Jos. Weber - Anton Erath - Aug. Weber - Nicolas Haby - Jos. Haby - Berthold Barth - Michel Simon - Jos. Bader - Aug. Bartz - Jean Ulrich Zuercher - Geo Oertel - Lorenz Rihn - Zacharie Ludwig - Leonard Hans - Chas de Montel - Mathieu Weber - Jean Baptiste Halbardier

Le Sundgauerguess à Castroville en 1998 :

Pour fêter l'anniversaire de la Concordia, les musiciens se sont retrouvés au Texas pour une semaine.

Ils ont joué pour les habitants, visité les lieux et ont gardé de ce voyage un superbe souvenir.



Castroville et Waldighoffen ...

▣ STEINBACH House : un trait d'union entre l'Alsace et le comté de Medina :



« Steinbach house » est une vénérable bâtisse sundgauvienne dont le déménagement à Castroville a commencé en 1997, à l'initiative d'un professeur, M. DULIN, et d'un groupe d'élèves du lycée agricole de Rouffach.

La (re) construction de la maison, érigée en 1648 à Wahlbach, « the Steinbach House » a pour vocation d'être, au Texas, un témoin de l'habitat alsacien dans les années 1840...

Pour rappeler, au sein d'une population où ils sont quand même encore un peu moins de 20 % à parler l'alsacien, les liens étroits qui lient le Texas, et plus particulièrement Castroville, à notre province...

- ▼ Des meubles, des horloges, des livres, de la vaisselle ou des vieux tableaux ont été offert par des particuliers pour meubler la maison qui a vaillamment résisté à un ouragan, le 16 mars 2002 et aux inondations de juillet 2002.
- ▼ La Maison Steinbach a été officiellement inaugurée par Adrien ZELLER, président du conseil régional le 08 Avril 2002 ...

▣ Le jardin des racines :

Réalisation faite par le lycée agricole de Rouffach en 1996, le « Roots Garden », par un ruisseau artificiel, dessine les contours de l'Ill.

Des arbres, arbustes, voire cactus, représentaient diverses villes et localités alsaciennes qui entretiennent des contacts avec les texans alsaciens.

Hélas, la crue de la Medina River en 2002 n'a rien laissé de cette réalisation. Tout a disparu.

Madame et Monsieur FISCHER, de BETTLACH, de passage au Texas, ont eu la gentillesse d'emporter dans leurs valises une nouvelle plaque « WALDIGHOFFEN » et d'organiser la plantation non plus d'un arbuste, mais d'un vrai arbre qui saura résister, nous l'espérons, à la prochaine crue.



Photo prêtée par Jean-Pierre KRICK



WALDIGHOFFEN est à nouveau présent dans le « Roots Garden ».

WALDIGHOFFEN est lié depuis quelques années avec CASTROVILLE.
Des contacts réguliers sont entretenus.

Justin JUNGMANN et Christiane WOOD sont les deux grands ambassadeurs texans et viennent régulièrement à WALDIGHOFFEN.

▣ A visiter à Castroville :

- U La maison de WAHLBACH (voir photo ci-dessus)
- U Le jardin des racines
- U Une vingtaine de maisons classées monuments historiques

Ces quartiers ont un charme fou. A chacune de ces maisons est suspendue une enseigne métallique affichant la date de construction et le nom du constructeur : Lather, Naegelin, Walter, Tschihart, Burger ou Suehs. Là, les souvenirs « alsaciens » se bousculent. Non seulement, les noms patronymiques « bien de chez nous » mais également les panneaux accrochés aux maisons : « Do redemer elsassich ».
(Commentaire de la Concordia)

- U « Landmark Inn », le plus vieil hôtel du Texas
- U Fort Alamo (20 km)



Vols Air France ou Lufthansa DALLAS - SAN ANTONIO 9000 km.

Rénovation de la Mairie

FINANCEMENT	
Subvention Département du Haut-Rhin :	40 464 €
Subvention Région Alsace :	8 243 €
Avance de TVA :	47 563 €
Charge communale restante :	209 568 €
TOTAL :	305 838 €

ENTREPRISES INTERVENANTES				
TRAVAUX				
LOT 01	Échafaudage	KAPP	Strasbourg	6 585 €
LOT 02	Enduit de façade -Maçonnerie	TALOMONA	Mulhouse	70 806 €
LOT 03	Couverture-Zinguerie	FAIVRE	Cernay	20 157 €
LOT 04	Menuiserie extérieure	BILLAND	Waldighoffen	63 153 €
LOT 05	Volets extérieurs	BITSCH	Burnhaupt/Bas	12 381 €
LOT 06	Plafonds-Salle d'archives	DIGI PLATRERIE	Guebwiller	8 168 €
LOT 07	Électricité	DIETSCHY	Waldighoffen	25 002 €
LOT 08	Menuiserie intérieure	SCHWOB	Traubach/Bas	2 569 €
LOT 09	Peinture intérieure	HELL	Largitzen	10 862 €
LOT 10	Revêtements de sol	SCHNECK	Colmar	3 816 €
	Garde-corps extérieur	KLEIBER	Aspach	1 965 €
	Maitrise d'œuvre	FINCK	Dannemarie	16 304 €
	Coordonnateur sécurité	APAVE	Mulhouse	1 842 €
	Publicité journaux			1 853 €
TOTAL pour les Travaux :				245 463 €
EQUIPEMENTS				
	Mobilier accueil	ECARD	Kembs	1 7426 €
	Rayonnage archives	ECARD	Kembs	5 403 €
	Équipement informatique :			
	♦ Mise en réseau	CET	Oberbruck	6 266 €
	♦ Micro-ordinateurs	CET	Oberbruck	7 573 €
	Photocopieuses	TOSCHIBA	Mulhouse	20 988 €
	Signalétique	DIMASIGN	Waldighoffen	2 318 €
	Arrangements floraux	BRAVIN	Waldighoffen	400 €
TOTAL pour les équipements :				60 374 €
TOTAL GENERAL au 15 mai 2005 (TTC) :				305 838 €

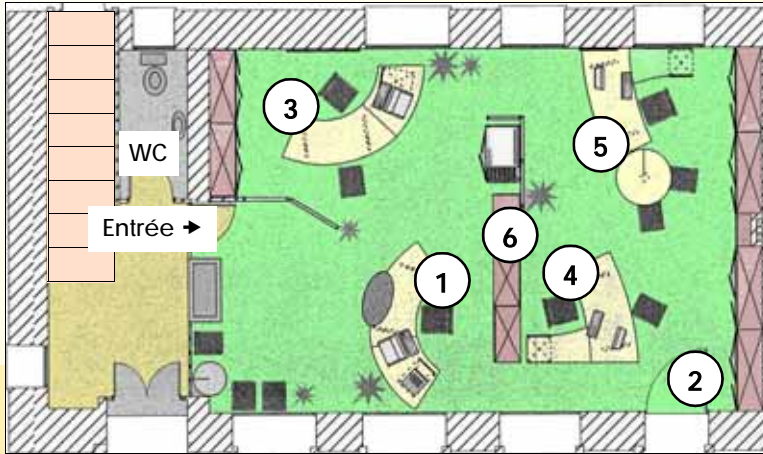
NOUVELLE ORGANISATION



A partir du 1^{er} juin 2005, les services seront scindés en 2 parties :

- L'accueil sera assuré par Mme **Stéphanie RIBSTEIN** au rez de chaussée.
- La fermeture du mardi après-midi sera supprimée et le service sera assuré tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Les autres services au 1^{er} étage seront tenus par Mme **Ginette STOERKEL** et par Melle **Patricia SCHWARTE**.

Votre Mairie : les transformations intérieures ...



La réception du public ① avec Stéphanie



Vue de ① sur l'entrée



Vue à partir du point ②



Vue à partir du bureau ③



**Ginette
STOERKEL**
Secrétaire
générale



**Patricia
SCHWARTE**
Adjointe
administrative

De gauche à droite :



**Stéphanie
RIBSTEIN**
Chargée de
l'accueil



**Guy
EGGENSPIELER**
Adjoint chargé du
suivi des travaux

**Roland
FINCK**
Architecte chargé
de la rénovation

Votre Mairie rajeunie ...



Le nouvel emplacement de la boîte aux lettres



Vue sur la terrasse à partir de l'entrée de la Mairie



La Poste est aussi un point service EDF - GDF



L'arrière du bâtiment

